

GRANDS ESPOIRS ET FORTES ATTENTES

Recommandations du mouvement
féministe au Fonds Égalité

Mai 2020



awid

L'Association pour les droits des femmes dans le développement (AWID) est une organisation féministe, associative et internationale de soutien aux mouvements. Nous aidons les mouvements féministes, en faveur des droits des femmes et de la justice de genre, à s'épanouir, à jouer un rôle moteur dans l'opposition aux systèmes d'oppression et à cocréer des réalités féministes.

www.awid.org/fr

Grands espoirs et fortes attentes : Recommandations du mouvement féministe au Fonds Égalité

Mai 2020

Auteurs : Kellea Miller et Kasia Staszewska

Conception graphique : Chelsea Very Design (<https://chelseavery.com>)

L'AWID remercie vivement les nombreuses personnes dont les idées et l'influence ont façonné ce rapport. En premier lieu, nous adressons nos sincères remerciements aux activistes qui ont pris part aux consultations à propos du Fonds Égalité – notamment aux 53 personnes qui ont passé des heures en réunions physiques et partagé si généreusement leur temps, leurs analyses et leur cœur. Merci à l'équipe du Fonds Égalité de nous avoir confié la mission importante de faire remonter les contributions des mouvements féministes, ainsi que pour son écoute attentive continue. Nous pensons particulièrement à Beth Woroniuk, Responsable des politiques au Fonds Égalité et homologue assidue au cours de ce processus. Merci aux organisations partenaires (Fonds Africain pour le Développement de la Femme, Women's Fund Asia et Fonds d'Action Urgente - Asie et Pacifique), aux incroyables illustratrices graphiques ([Sonaksha Iyengar](#), Naadira Patel du [StudioStudioWorkWork](#) et Monica Gamboa) et aux rapporteur·e·s sur place, de nous avoir rejoint·e·s en consolidant nos réunions régionales et en donnant vie à nos discussions complexes. Nous remercions nos collègues de l'AWID d'avoir été aussi présent·e·s tout au long des consultations – notamment lors de leurs nombreuses relectures du présent rapport – ainsi que les personnes qui nous ont partagé leurs conseils de manière informelle, et en particulier Katherine Pease et Nwamaka Agbo qui ont apporté de précieuses réflexions relatives au secteur de l'investissement et qui ont souligné à nouveau l'importance de ce projet. Enfin, nous exprimons notre profonde gratitude à Rajasvini (Vini) Bhansali dont l'animation dynamique et sincère a rendu tout cela possible.

Creative Commons Attribution- Pas d'utilisation commerciale – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (CC BY-NC-SA 4.0)

www.creativecommons.org

Cette publication pourra être diffusée à des fins non commerciales dans tout média, sans modification et dans sa globalité, en attribuant un crédit à l'AWID et aux auteurs.



2020 Publié par l'AWID

TABLE DES MATIÈRES



01 | **Résumé exécutif**

4



02 | **Introduction**

6



03 | **À propos des consultations**

11



04 | **Quels sont les enjeux?**

18



05 | **Recommandations**

20

> Octroi de subventions

21

> Investissement

29

> Philanthropie

39

> Gouvernance et redevabilité

44

En juin 2019, le gouvernement du Canada attribua une contribution de 300 millions de dollars canadiens à une nouvelle initiative prometteuse, le Fonds Égalité, dans le but de faire progresser les droits des femmes et les mouvements féministes. Le Fonds Égalité rassemble onze organisations de divers secteurs et est dirigé par l'ancien Fonds pour les femmes MATCH International. Sa stratégie s'appuie sur trois volets : 1) l'octroi de subventions aux mouvements et aux organisations féministes; 2) l'investissement au prisme du genre; et 3) la mobilisation des ressources du secteur philanthropique.

Le Fonds Égalité se situe à présent dans une « phase de conception et de construction » permettant d'établir sa structure, ses objectifs et son fonctionnement. Élément central dans ce processus, le Fonds Égalité s'est rapproché de l'Association pour les droits des femmes dans le développement (AWID) afin d'entreprendre des consultations approfondies auprès de mouvements féministes qui aboutissent à des recommandations opérationnelles inspirant le nouveau Fonds Égalité. L'AWID est une organisation internationale de soutien aux mouvements, indépendante du Fonds Égalité, qui a joué un rôle important pour rassembler des activistes féministes, rapporter leurs contributions et élaborer ce rapport.

Les consultations comprenaient à la fois des réunions en ligne et physiques, incluant plus de 1 000 activistes et organisations provenant de plus de 66 pays, sur une période de six mois. À notre connaissance, il s'agit là d'un des processus de consultation des mouvements féministes le plus étendu et le plus complet jamais entrepris aux prémices d'un programme de financement à destination des droits des femmes et/ou de l'égalité de genre.

Le rapport *Grands espoirs et fortes attentes* compile les observations de l'AWID résultant de ces consultations et présente des recommandations détaillées élaborées par les mouvements féministes qui s'adressent au Fonds Égalité. Les consultations et le rapport poursuivent le seul et même objectif : un fonds féministe qui réalise pleinement son potentiel de ressource transformatrice, réactive et redevable au changement social féministe.

Octroi de subventions :

1. Allouer un pourcentage plus important de fonds aux subventions féministes durant les trois premières années de fonctionnement du Fonds Égalité.
2. Appliquer rigoureusement des principes féministes intersectionnels à tous les financements.
3. Garantir un financement accessible aux féministes qui travaillent dans divers contextes et à différents niveaux.
4. Adopter des approches participatives pour l'octroi de subventions et un leadership des mouvements dans la prise de décisions et la répartition des fonds.
5. Approfondir les approches féministes pour le suivi, l'évaluation et la capitalisation (MEL).

Investissements :

6. Réexaminer – et reconfigurer – l'équilibre des investissements par rapport aux subventions.
7. Développer une théorie du changement féministe qui oriente toutes les stratégies et les portefeuilles d'investissement.
8. Établir vigoureusement des normes d'investissement qui respectent les principes féministes à court et à long termes.
9. Renforcer la redevabilité auprès des mouvements féministes en matière de gouvernance et de suivi des investissements.
10. Contribuer à faire évoluer le secteur des investissements et soutenir les programmes d'influence des mouvements féministes.

Philanthropie :

11. Maintenir l'identité féministe du Fonds Égalité.
12. Utiliser stratégiquement les ressources mobilisées par la philanthropie pour qu'elles s'accroissent et élargissent le portefeuille de subventions du Fonds Égalité.
13. Comprendre la place particulière du Fonds Égalité au sein de l'écosystème de financement féministe : partager le pouvoir et soutenir les autres fonds de femmes et féministes.
14. Prendre part au plaidoyer philanthropique pour faire évoluer le secteur et mobiliser davantage de financements féministes.

Gouvernance et redevabilité :

15. Développer et adopter une redevabilité holistique dans tous les domaines du Fonds Égalité.
16. Placer la responsabilité envers les mouvements féministe au premier plan.
17. Garantir un leadership féministe intersectionnel dans toutes les instances de gouvernance du Fonds Égalité.

Les mouvements féministes réclament depuis des décennies des financements qui correspondent à leurs réalités et leurs besoins, leur richesse, leur audace et leur diversité. Ils ont demandé de pouvoir s’asseoir à la table. « Rien sur nous, sans nous! » scandaient-ils, alors que les programmes de financements n’interrogeaient que trop peu, et trop tard, les besoins et les aspirations des femmes et des personnes trans et diverses de genre.

Le récent Fonds Égalité cherche à répondre de manière concertée à la demande d’une contribution significative de la part des mouvements féministes. Dès ses débuts, le Fonds Égalité a mis en place une phase de « conception et construction » permettant d’établir sa structure, ses objectifs et ses pratiques. Les consultations approfondies de mouvements féministes, menées par l’Association pour les droits des femmes dans le développement (AWID), ont joué un rôle clé durant cette période. À l’AWID, nous avons envisagé ces consultations comme des opportunités d’activation et d’élévation du plaidoyer porté par les mouvements féministes dans le but de façonner les ressources qu’ils nécessitent et qu’ils méritent, d’améliorer la conception du Fonds Égalité et – nous l’espérons – d’influencer d’autres fonds travaillant dans les secteurs des subventions, des investissements et de la philanthropie.

Qu’est-ce que le Fonds Égalité?

Lancé en juin 2019 avec 300 millions de dollars canadiens (CAD)¹ octroyés par le gouvernement du Canada, le Fonds Égalité fait partie des **récents afflux** de financements bilatéraux et multilatéraux en faveur de l’égalité de genre et des mouvements féministes à l’international.² Le Fonds Égalité se base sur l’espoir de pouvoir générer des ressources durables au changement social féministe à travers le monde. Pour ce faire, le Fonds s’appuie sur les trois stratégies interconnectées suivantes : 1) l’octroi de subventions féministes, appuyant directement les mouvements et les organisations féministes à l’international; 2) l’investissement au prisme du genre, dans le but à la fois de générer un retour pour les subventions et de faire évoluer le secteur des investissements; et 3) la philanthropie multisectorielle en vue d’apporter des ressources supplémentaires pour les subventions et les investissements.

Le **Fonds Égalité**, anciennement Fonds pour les femmes MATCH International, est l’organisation en tête de file qui rassemble un spectre de partenaires agissant sur des enjeux et des secteurs divers. Le **Collectif du Fonds Égalité** renvoie aux onze organisations qui ont porté – et réussi à faire accepter – leur offre suite à l’initiative lancée par Affaires mondiales Canada pour un Partenariat pour l’égalité des genres.³ Le **Consortium du Fonds Égalité** comprend trois organisations membres du Collectif, à savoir le Fonds Égalité, la Toronto Foundation (Fondation de Toronto) et l’EUMC (Entraide universitaire mondiale du Canada). Ces dernières ont signé une convention d’engagement avec Affaires mondiales Canada. Le rôle des organisations est détaillé dans les parties suivantes du rapport.

¹ Toutes les monnaies seront exprimées en dollars canadiens (CAD), sauf mention contraire.

² Le programme est spécifiquement rattaché à Affaires mondiales Canada, **département chargé** de gérer les relations diplomatiques, de fournir un soutien consulaire aux ressortissant·e·s, de promouvoir le commerce international et de diriger le développement international et l’aide humanitaire du Canada.

³ Les membres du Collectif du Fonds Égalité sont les suivants : l’ancien Fonds pour les femmes MATCH International (désormais nommé Fonds Égalité); le Fonds Africain pour le Développement de la Femme (AWDF); Calvert Impact Capital; la Fondation canadienne des femmes; les Fondations communautaires du Canada; Oxfam Canada; Philanthropy Advancing Women’s Human Rights; la Banque Royale du Canada; Toronto Foundation; Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC); et Yaletown Partners.

À propos de l'AWID

L'Association pour les droits des femmes dans le développement (AWID) est une organisation féministe, associative et internationale de soutien aux mouvements. Elle aide les mouvements féministes, en faveur des droits des femmes et de la justice de genre, à s'épanouir, à jouer un rôle moteur dans l'opposition aux systèmes d'oppression et à cocréer des réalités, des normes et des récits féministes.

Contribuant au renforcement des mouvements, l'AWID plaide depuis plus d'une décennie et sans relâche pour de meilleurs financements et des ressources plus importantes en faveur des mouvements féministes dirigés par les personnes concernées dans les pays du Sud. Même si l'AWID n'est pas membre du Collectif du Fonds Égalité, elle y joue un rôle indépendant. Entre autres, elle a rassemblé des activistes féministes pour participer à ces consultations mondiales, rapporté leurs contributions et élaboré le présent rapport qui comporte des observations et des recommandations.

Le processus de consultation et le rapport poursuivent le seul et même objectif : un fonds féministe qui atteigne complètement sa capacité de transformation, de réactivité et de responsabilité. En ce sens, les recommandations couvrent les trois domaines d'action du Fonds Égalité (octroi de subventions, investissement et philanthropie), ainsi que sa gouvernance globale et sa redevabilité. Certaines recommandations sont novatrices, tandis que d'autres reflètent des principes, des pratiques et des demandes féministes historiques.

Finalement, notre objectif est de rendre justice aux fortes aspirations et aux préoccupations légitimes soulevées par les mouvements féministes au cours des derniers mois. Les participant·e·s aux consultations et l'équipe du Fonds Égalité ont pu apporter leurs commentaires avant la consolidation d'une version finale, laquelle sera rendue publique et présentée à l'équipe, la direction et aux membres du Collectif du Fonds Égalité. Suite à la publication du rapport et dans le cadre d'une redevabilité envers les mouvements féministes, le Fonds Égalité apportera une réponse publique et formelle à chacune des recommandations durant l'automne 2020. Les prochaines étapes poseront les bases d'une redevabilité auprès des mouvements féministes et influenceront les stratégies actuelles et futures de mobilisations des ressources pour le Fonds Égalité.

Par ailleurs, ce rapport est publié dans une période d'incertitudes mondiales sans précédent, liée à la pandémie de la COVID-19. La dernière consultation physique s'est tenue en février 2020, un mois avant la mise en place de restrictions de circulation qui en auraient ainsi empêché la tenue. Depuis la rédaction initiale du rapport, l'impact économique et social de la pandémie a fait évoluer le champ du financement et de la mobilisation féministes. À l'AWID, nous avons donc affiné notre analyse et mis à jour diverses observations afin de refléter cette nouvelle réalité, tout en nous attachant à être le plus fidèle à l'esprit des consultations. Le Fonds Égalité est lui-même en pleine réflexion et se demande, comme plusieurs autres financeurs, comment ses modes de subventions et d'investissements pourront être ajustés pour servir au mieux les mouvements dès à présent. Certaines de ces évolutions pourraient impacter le modèle global présenté dans ce rapport. De façon parallèle, cette période charnière présente aussi des opportunités – et notamment les voix d'activistes reflétées dans ce rapport à titre de références. Le Fonds Égalité a la possibilité d'apporter une réponse audacieuse qui s'appuie sur des propositions. Il est donc temps de faire preuve de bravoure et de courage.

Enfin, même si les recommandations présentées ici se réfèrent spécifiquement au Fonds Égalité, les observations sont à nos yeux beaucoup plus largement utiles. Nos observations traitent des subventions pour les mouvements féministes, des différents modes de gouvernance pour une redevabilité réelle et des débats importants sur l'impact d'un investissement au prisme du genre pour faire progresser – ou dissuader – le changement social. Ces discussions font écho à des questions qui se posent dans les secteurs de la philanthropie, des investissements et des mouvements sociaux. Elles sont pertinentes partout dans le monde, que ce soit en Amérique du Nord, en Asie et dans le Pacifique, en Afrique, en Amérique latine ou encore dans les Caraïbes. Le rapport traite d'un programme international mais les mêmes questions peuvent être posées à un niveau local ou national – partout où des personnes osent repenser l'argent et le pouvoir.

Globalement, nous voulons que ce rapport serve de référence au Fonds Égalité et aux membres de son Collectif, aux activistes qui cherchent à influencer [l'écosystème de financement](#) et aux allié-e-s qui envisagent de nouvelles façons d'apporter des ressources aux mouvements féministes et au changement social pour l'avenir.

Appréhender le Fonds Égalité

Il nous a semblé nécessaire – et parfois difficile – de comprendre les différents domaines d'action du Fonds Égalité ainsi que ses principales responsabilités. Dans nos recommandations, nous mettons en avant la demande portée par les activistes pour obtenir plus de clarté sur le modèle financier du Fonds Égalité et du rôle joué par les membres de son Collectif. Ces précisions permettront de mieux comprendre et traiter le pouvoir détenu par le Fonds Égalité. En parallèle, nous reconnaissons que certains de ces rôles et domaines d'action sont toujours en cours de définition dans cette phase de « conception et construction ». Cette partie, réalisée au mieux à partir des informations disponibles à ce jour, présente un premier aperçu de la répartition des rôles.

La conception même du Fonds Égalité s'appuie sur l'ambition de créer un fonds autonome et indépendant qui, via les investissements, génère des ressources pour des subventions aux mouvements féministes et des modèles envisageables d'investissements à impact de genre. Ainsi, il a fallu amener de nouveaux partenaires à la table et travailler à travers divers secteurs – allant des organisations de financement féministe aux banques et aux sociétés d'investissement – dans l'offre initiale proposée pour garantir la contribution apportée par Affaires mondiales Canada, et pour les arrangements opérationnels qui s'ensuivent.

Tel que précisé en début du rapport, l'ancien Fonds pour les femmes MATCH International a accueilli et rassemblé onze organisations au sein du **Collectif du Fonds Égalité** dans son offre de réponse à la nouvelle initiative lancée par Affaires mondiales Canada. Les membres du Collectif sont les suivants : 1) l'ancien Fonds pour les femmes



4 La convention d'engagement avec Affaires mondiales Canada prévoit un transfert futur, permettant au Fonds Égalité, en tant qu'organisation, d'opérer indépendamment du Consortium du Fonds Égalité. Si le Consortium et le Collectif du Fonds Égalité seront en mesure de continuer leur collaboration, la convention d'engagement pourra de son côté être amendée, passant de quatre organisations signataires à deux – le Fonds Égalité et Affaires mondiales Canada.

MATCH International (désormais nommé Fonds Égalité); 2) le Fonds Africain pour le Développement de la Femme (AWFD); 3) Calvert Impact Capital; 4) la Fondation canadienne des femmes; 5) les Fondations communautaires du Canada; 6) Oxfam Canada; 7) Philanthropy Advancing Women's Human Rights (Philanthropie pour faire progresser les droits humains des femmes); 8) la Banque Royale du Canada; 9) Toronto Foundation (Fondation Toronto); 10) Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC); et 11) Yaletown Partners (Partenaires de Yaletown).

En plus des membres du Collectif, il existe un **Consortium du Fonds Égalité** plus restreint, qui comprend trois organisations ayant signé une convention d'engagement (intitulée *Fonds Égalité : Rendre durable le financement des organisations et des mouvements de femmes dans les pays en développement*) avec Affaires mondiales Canada.⁴

- 1.) Le **Fonds Égalité** est responsable de l'intendance de l'initiative générale. Il agit dans les domaines des droits et du leadership des femmes, de l'investissement et de la mobilisation des ressources via un prisme féministe. Il est en charge de la conception générale, de l'élaboration et de la portée de l'initiative, de la codéfinition de la stratégie de subventions, en partenariat avec le Fonds Africain pour le Développement de la Femme (AWFD), ainsi que de la mobilisation des fonds tant au sein de cercles philanthropiques que d'investissements.
- 2.) **Toronto Foundation** est le partenaire fiduciaire du Fonds Égalité, responsable d'investir la contribution de 300 millions de dollars apportée par Affaires mondiales Canada.
- 3.) **Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC)** assure la redevabilité, la conformité, le contrôle financier et interne, ainsi que le renforcement de capacités au Fonds Égalité pour son programme d'octroi de subventions.

Le Consortium du Fonds Égalité travaille de concert pour garantir le contrôle et la coordination dans tous les aspects de la conception, l'élaboration et le développement de capacités de l'initiative du Fonds Égalité. Le Consortium ne dispose pas d'entité légale mais plutôt d'un réseau collaboratif régi par une convention d'engagement. Le leadership s'exerce conjointement via une structure de gouvernance du Consortium et le Conseil d'administration du Fonds Égalité au niveau central.

En plus des membres du Consortium, d'autres membres du Collectif exerceront désormais et à l'avenir des fonctions cruciales :

- **L'AWDF** jouera un rôle holistique de plus en plus important dans le temps et dans le périmètre d'action du Fonds Égalité (octroi de subventions, philanthropie et investissement), cocréant des systèmes d'octroi de subventions, conduisant la mise en œuvre des subventions en Afrique et contribuant au leadership éclairé et au renforcement des capacités, en plus de sa participation à la gouvernance du Fonds Égalité.
- **La Banque Royale du Canada (RBC)** apportera le marché de produits publics pour la stratégie d'investissement, qui sera mise en œuvre durant cette année (2020) à hauteur de 271 millions de dollars sur les 300 millions initiaux apportés par Affaires mondiales Canada.
- **Calvert Impact Capital** mènera les flux d'investissements d'emprunts privés dès l'année 1, via les ressources apportées par la contribution initiale et une réallocation depuis les marchés de produits publics.

Le modèle financier global est décrit dans le tableau ci-dessous. Soulignons que ce modèle financier et ses projections ont été élaborés avant la pandémie de la COVID-19. Le Fonds Égalité et ses partenaires sont actuellement en train de revoir leurs hypothèses et leur stratégie financière, et pourront effectuer des ajustements, si nécessaire, notamment en fonction de nouvelles réalités liées à ce contexte.

Modèle financier du Fonds Égalité et projections à cinq ans.

	Responsable	Démarrage	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Revenus								
Contribution AMC	FE, TF, EUMC	4 M\$						4 M\$
Contribution FE	FE	1,97 M\$						1,97 M\$
Donations philanthropiques prévisionnelles	FE		6,3 M\$	16,5 M\$	16,5 M\$	16,5 M\$	16,5 M\$	72,3 M\$
Investissements								
Contribution AMC	FE, TF, EUMC		296 M\$					
Marchés publics	RBC		271 M\$	-25 M\$	-25 M\$	-50 M\$		171 M\$
Emprunts privés	Calvert Impact Capital		25 M\$	25 M\$	25 M\$			75 M\$
Capitaux privés (Fonds de fonds)	FE					50 M\$		50 M\$
Octroi de subventions								
Flux de subventions prévisionnel	FE	1 M\$	3,3 M\$	9,3 M\$	17 M\$	21 M\$	21 M\$	72,6 M\$

Remarques :

- Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.
- AMC = Affaires mondiales Canada; FE = Fonds Égalité; TF = Toronto Foundation; RBC = Banque Royale du Canada; EUMC = Entraide universitaire mondiale du Canada.
- Les fonds alloués en démarrage peuvent être déversés sur une période de 18 mois à partir de septembre 2019.
- Les années 1 à 5 s'étalent des mois d'avril à mars de l'année fiscale.
- Ce modèle ne comprend pas ici les retours sur investissements, puisque les projets sont toujours en cours de développement.
- Au cours des années 2 et 3, l'argent passera des mécanismes de marchés publics aux mécanismes d'emprunts privés. En année 4, l'argent passera des mécanismes de marchés publics aux mécanismes de capitaux privés.

03 | À PROPOS DES CONSULTATIONS

Le calendrier des consultations a réellement démarré à la mi-2019 et s'est achevé en mars 2020. Durant cette période, **des réunions en ligne et physiques ont impliqué plus de 1 000 activistes et organisations provenant d'au moins 66 pays.**

À notre connaissance, il s'agit là d'un des processus de consultation des mouvements féministes le plus étendu et le plus complet jamais entrepris aux prémices d'un programme de financement à destination des droits des femmes ou de l'égalité de genre. L'AWID a pris très au sérieux son rôle de rassemblement d'activistes féministes traitant de sujets et de régions diverses, de même qu'œuvré à faciliter des discussions ouvertes, honnêtes et productives. Par son leadership, le Fonds Égalité a investi beaucoup de temps et d'argent dans ce processus et s'est engagé dans une logique d'écoute et d'apprentissage. Les consultations constituent la preuve du désir profond des activistes de façonner les ressources qui affectent leurs vies et leurs mouvements. À chacune des réunions, dans chaque étape, les activistes ont généreusement offert leur temps et leurs réflexions. Le présent rapport reflète leurs voix, lesquelles constituent la base de toutes les recommandations et des éléments mentionnés.

La première phase de consultations comprenait trois réunions régionales physiques. Celles-ci furent organisées par l'AWID en partenariat avec des organisations féministes régionales et le Fonds Égalité, notamment :

Dans la ville de Panama au Panama

(en décembre 2019) auprès d'activistes de la région Amérique latine et Caraïbes.



À Accra au Ghana

(en décembre 2019), en partenariat avec le Fonds Africain pour le Développement de la Femme, auprès d'activistes venant d'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.



À Colombo au Sri Lanka

(en février 2020), en partenariat avec le Women's Fund Asia (Fonds des femmes en Asie) et le Fonds d'Action Urgente - Asie et Pacifique, auprès d'activistes originaires d'Asie, du Pacifique, d'Europe de l'Est et d'Asie centrale.



À notre connaissance, il s'agit là d'un des processus de consultation des mouvements féministes le plus étendu et le plus complet jamais entrepris aux prémices d'un programme de financement à destination des droits des femmes ou de l'égalité de genre.

Au cours de ces réunions, 53 activistes féministes provenant de 35 pays apportèrent différentes perspectives régionales ainsi que diverses problématiques et expériences sur des questions politiques et pratiques auxquelles se confronte le Fonds Égalité. Deux représentant-e-s d'Affaires mondiales Canada, l'agence qui a financé le Fonds Égalité, et une personne membre des Fondations communautaires du Canada, organisation membre du Collectif du Fonds Égalité, ont également rejoint ces réunions, faisant preuve d'écoute et de participation actives au cours de ces riches discussions. Durant toutes ces consultations intenses de deux jours, les participant-e-s partagèrent leurs analyses contextuelles et leurs réflexions sur les promesses et les difficultés éventuelles du Fonds Égalité, élaborant des recommandations.

Pour chaque réunion, les activistes furent nommés par l'AWID, les organisations partenaires, l'équipe du Fonds Égalité et les partenaires féministes dans chaque région. Les processus de rassemblement ont mis en exergue des groupes d'activistes extrêmement connectés aux mouvements, des expertises sur les sujets et une large représentation de sous-régions et de pays. Élément majeur, chaque réunion comprenait les voix d'activistes appartenant à des mouvements de personnes porteuses de handicap, LBTQI, de travailleurs-ses du sexe, de jeunes, des communautés autochtones, et bien d'autres.



Deux photos de groupes montrant les participant-e-s à la session de consultation pour le Fonds Égalité au Panama.

« C'est un honneur de participer à une consultation qui détient toutes les caractéristiques pour être tangible, pour la rendre véritable. » – Cecilia Olea Mauleón, Flora Tristan, Pérou



Photos de groupes des participant-e-s au Ghana et au Sri Lanka (ci-dessus).

Suite à ces réunions, une seconde phase de consultation s'est opérée sur le plan mondial – s'appuyant sur des outils de réunion en ligne pour étendre sa portée. Plus de 1 000 activistes se sont inscrit·e·s pour recevoir des informations mises à jour et 160 personnes originaires de 45 pays ont participé en direct aux webinaires en arabe, anglais, français et espagnol. Ces webinaires comprenaient un retour sur les réunions physiques, des séquences de questions-réponses avec l'équipe du Fonds Égalité et une contribution participative au Fonds Égalité. Toutes les informations, y compris les enregistrements des sessions et la documentation utile, [furent partagées publiquement en ligne](#). Enfin, l'AWID a collecté des avis via une enquête en ligne afin de garantir une portée encore plus significative.

+ de 1 000

activistes informé·e·s

160

participant·e·s
aux consultations

45

pays
participants

Méthodologie

Ce rapport s'appuie sur les informations et les analyses recueillies par l'AWID, un travail initié de manière informelle en mars 2019 et véritablement lancé en septembre 2019. Durant six mois, Kellea Miller et Kasia Staszewska, membres du programme Ressources des mouvements féministes de l'AWID, ont conduit ces consultations, en collaboration avec une facilitatrice externe, Rajasvini (Vini) Bhansali, Directrice exécutive de Solidaire Network et cofondatrice du Fonds Buen Vivir. Cette équipe disposait d'une expertise conjointe de plusieurs décennies dans les domaines du financement des mouvements féministes, de la conception participative et des méthodologies de recherches féministes. D'autres membres de l'équipe de l'AWID ont rejoint les activités de consultation tout au long du processus et apporté des analyses complémentaires ainsi que leurs réseaux d'activistes. Les membres de l'équipe du Fonds Égalité, et notamment la Responsable des politiques, Beth Woroniuk, ont joué un rôle clé dans l'ensemble du processus, et notamment les sept personnes qui ont participé aux consultations.

Tout au long du processus, l'AWID s'est appuyée sur différentes méthodes :

- L'observation participante : plus de 60 heures de consultations physiques (n = 53 participant·e·s activistes) et six heures de webinaires en ligne (n = 160 activistes).
- L'analyse du contenu : des notes écrites par des rapporteur·e·s dévoué·e·s lors des réunions physiques; des commentaires recueillis à l'écrit durant et après les consultations en ligne; et des commentaires supplémentaires via des formulaires en ligne et l'évaluation des réunions.
- L'examen des productions créatives : des illustrations graphiques réalisées lors de chaque réunion régionale, des nuages de mots et d'autres visuels participatifs issus des sessions en ligne.
- Des évaluations intermédiaires et des réunions de réflexions avec toute l'équipe du Fonds Égalité participant aux consultations régionales (n = 7), suivies d'échanges informels avec d'autres membres de l'équipe (n = 6) exerçant des fonctions importantes.
- L'examen des documents clés produits par le Fonds Égalité et de la documentation la plus récente en matière d'investissement d'impact au prisme du genre.

Cette méthodologie a été conçue sur la base des 35 années d'expérience et plus de l'AWID en tant qu'organisation ayant élevé la voix féministe dans le milieu du financement pour les droits des femmes et les mouvements féministes, du plaidoyer de son équipe en matière d'[écosystème de financement féministe](#), de connexions et de collaborations avec les mouvements féministes à travers le monde, ainsi que des compétences de [recherche](#) et l'expertise des membres de son équipe. Aussi, et surtout, l'AWID est une organisation féministe qui porte une position sur de nombreuses problématiques ayant fait surface. Néanmoins, nous nous sommes employé.e.s à produire des analyses fidèles aux recommandations entendues et aux observations qui s'appuient sur les informations recueillies, de la manière la plus exacte et la plus complète possible. Dans certaines parties où l'AWID a développé ou proposé des suggestions plus précises que celles présentées lors des consultations, nous avons pris soin de le mentionner explicitement. Ces suggestions sont minimales et cherchent à préciser plus d'indications et/ou des délais aux recommandations qui ont découlé de ces consultations.

L'une des étapes finales importantes reposait sur un tour complet de réactions par rapport au rapport préliminaire. Tout d'abord, les membres de l'équipe du Fonds Égalité passèrent en revue le rapport et y apportèrent des réflexions, soulevant des questions de clarification et amenant leur contribution suite à leur participation aux consultations. Cette lecture ne se donnait pas pour ambition d'apporter des réponses à des points spécifiques mais cherchait plutôt à étayer et accroître la justesse du rapport.

Deuxièmement, afin de garantir l'esprit des consultations et la représentation fidèle et précise des voix et des visions des activistes, nous avons partagé une version préliminaire du présent rapport (en anglais et espagnol) avec les activistes ayant participé aux consultations physiques. Nous avons reçu quinze réponses écrites, constituant plus d'un quart des participant-e-s dans leur ensemble et comprenant des apports issus de toutes les régions. Ces commentaires étaient majoritairement positifs et ont confirmé l'orientation du rapport, en plus d'avoir apporté quelques précisions importantes supplémentaires, que nous avons tenté de refléter au mieux dans le rapport final.

« Merci à tou-te-s pour cette réflexion complète et le temps consacré à rassembler toutes les informations collectées à travers le monde. J'étais présente au Ghana et je parviens difficilement à réaliser comment vous avez réussi à compiler toutes les recommandations ensemble, en plus des autres. »

« J'apprécie vraiment l'analyse pointue, radicale et sans détours que vous apportez aux recommandations afin de garantir l'inclusion de diverses voix, perspectives et pouvoir(s) découlant de toutes les consultations. J'ai particulièrement adoré la recommandation sur l'augmentation des financements pour l'octroi de subventions du Fonds Égalité!... Aujourd'hui plus que jamais, il nous faut obtenir l'argent que les mouvements méritent ou auquel ils n'ont eu qu'un accès faible auparavant. »

« Lorsque je lisais (le rapport), je me souvenais des discussions qui ont eu lieu au Panama. C'est super de compléter mes souvenirs par des contributions venues d'ailleurs dans le monde. Cela m'a rappelé à nouveau les préoccupations en matière d'investissement. Cependant, je peux voir mes préoccupations reflétées dans le document. C'est vraiment super. »

« Nous voulons vous remercier pour le travail accompli. Non seulement nous [travailleurs-ses du sexe] nous identifions dans l'angle du rapport et son contenu, mais avons aussi l'impression d'en faire partie. Cela nous ravit profondément de savoir que nous faisons partie d'un espace, et que nous n'avons pas à « combattre » nos allié-e-s pour que nos voix soient reflétées. »



Nous voudrions sincèrement remercier les activistes qui ont si généreusement dédié leurs savoirs et leur énergie à la lecture de ce rapport, notamment dans une période aussi difficile et vulnérable liée à la pandémie de la COVID-19.

On peut toujours faire mieux. Diverses limites ont ainsi influencé ces consultations.

- **Le temps et le nombre.** Les réunions physiques ont rassemblé des groupes solides et variés d'activistes, mais le nombre de consultations et les courtes rotations ont forcément limité le nombre de personnes pouvant participer. Des écarts quant à la représentation d'une diversité complète de mouvements originaires, par exemple d'Afrique francophone et du Moyen-Orient avec respectivement une et deux personnes participantes malgré un ciblage spécifique, furent ainsi observables. Les sessions en ligne permirent d'étendre le public visé.
- **La langue.** Les réunions au Panama et au Ghana disposaient toutes les deux d'interprétations simultanées (respectivement en anglais/portugais/espagnol et en anglais/français). Cependant, nous ne disposions pas de langues supplémentaires, ce qui a peut-être affecté notre portée, notamment au sein de groupes de terrain et ceux qui ne sont pas à l'aise avec l'anglais en Asie et au Pacifique, ainsi qu'en Europe de l'Est et en Asie centrale.
- **L'écart d'expertise.** Nous avons eu des difficultés à identifier et rassembler des personnes disposant d'une expertise spécifique qui se situe à la croisée entre les investissements et les mouvements féministes et sociaux. Par ailleurs, certain·e·s activistes qui disposent de fortes compétences en matière d'analyse économique et financière n'étaient pas disponibles pour participer. Même si nous avons disposé de fortes voix questionnant la logique dominante d'investissement, il faut reconnaître que le secteur des finances et des investissements dans son ensemble a été construit comme une filière d'étude et de pouvoir assez exclusive, inaccessible aux profanes et notamment aux femmes. La participation des mouvements féministes à la macroéconomie progresse, mais elle ne constitue encore qu'une petite sphère en développement.
- **Le manque d'informations.** La structure du Fonds Égalité et son modèle financier sont complexes, et pas toujours présentés de façon claire et accessible, notamment en ce qui concerne les investissements. Bien que le Fonds Égalité ait cherché à préciser ses présentations de modèle tout au long du processus de consultation, des questions demeurent quant aux domaines d'action, et notamment aux différents secteurs de levée et de distribution de fonds. Le besoin d'une communication plus claire et plus efficace du modèle est souligné en recommandation.
- **Une progression plus rapide du Fonds Égalité, que des consultations sur certains points.** Au moment même de la rédaction, le Fonds Égalité était toujours en cours de finalisation des négociations avec Affaires mondiales Canada quant au contrat final, appelé « Convention d'engagement ». Par conséquent, certains secteurs de prise de décisions qui étaient ouverts au démarrage des consultations s'étaient refermés en fin de processus, notamment vis-à-vis des structures de gouvernance, des axes interorganisationnels de redevabilité et de certains accords contractuels liés aux subventions et aux investissements. De plus, ce rapport ne constitue pas le premier élément de réflexion et d'engagement de l'équipe du Fonds Égalité; chaque réunion voyait la participation de plusieurs membres de l'équipe, lesquels transmettaient leurs réflexions et les discussions à leurs équipes en temps réel. Ces réflexions influencèrent les échanges continus en interne. Globalement, la construction du Fonds Égalité a évolué rapidement et est parfois allée plus vite que les contributions des consultations.

Prendre un temps considérable et véritable pour analyser et intégrer les éléments saillants, en s'appuyant sur une ouverture à revoir les structures et les accords déjà mis en place, est essentiel pour entretenir la confiance établie avec les mouvements féministes.

- **Acteurs complexes et concurrence des priorités.** Le Collectif du Fonds Égalité rassemble une série longue et complexe d'acteurs appartenant à différents secteurs : fonds de femmes féministes; institutions financières et d'investissements; philanthropie privée et publique; et organisations non-gouvernementales internationales. Les rôles qu'ils jouent et les priorités qu'ils portent rendent la dynamique compliquée, et la détention explicite ou implicite du pouvoir n'est pas toujours claire. Pour mettre en œuvre ces recommandations, une adhésion sera nécessaire non seulement au niveau du leadership et de l'équipe du Fonds Égalité, mais aussi au niveau des membres du Collectif supervisant et s'impliquant dans les différentes stratégies.

Le Fonds Égalité se situe au centre de divers débats monétaires important et relatifs aux mouvements. Le contexte plus large dans lequel il s'insère met en lumière de forts enjeux liés aux efforts du Fonds Égalité pour modéliser l'attribution de ressources féministes. Ceux-ci ont émergé durant les consultations et les ont influencées, conduisant à des questions critiques sur le Fonds Égalité, son état actuel et son devenir.

Le Fonds Égalité devra constamment prendre en compte ces questions et les traiter avec détermination pour remplir son ambition de fonds féministe, répondre aux consultations et s'inscrire au sein, et non pas en dehors, des mouvements féministes.



1. Le Fonds Égalité peut-il directement transférer des ressources aux mouvements féministes?

Mondialement, les financements pour les mouvements féministes restent encore honteusement faibles. Le gouvernement du Canada a consacré des ressources significatives au Fonds Égalité en réponse partielle au plaidoyer historique pour plus de financements directs des gouvernements aux organisations de droits des femmes (ODF) et aux mouvements féministes.

Seulement 0,2 % de l'aide publique au développement (APD) atterrit dans les mains des ODF. Les chiffres concernant l'aide liée au genre restent moroses : sur près de 50 milliards de dollars américains d'aide consacrée à l'égalité de genre l'année dernière, plus de 99 % sont restés concentrés dans des agences de développement, des gouvernements ou des grandes organisations non-gouvernementales internationales. Ainsi, la faible somme de 198 millions de dollars américains de l'APD totale fut attribuée aux ODF. Dans ce contexte, l'engagement du Fonds Égalité à délivrer environ 80 millions de dollars canadiens via des subventions durant ses cinq premières années d'existence est considérable. Son attention à générer des flux de revenus indépendants afin d'apporter des ressources au fil des générations pourrait significativement faire changer de cap l'écosystème de financements dédiés aux mouvements féministes et aux droits des femmes.



2. Ce modèle réussira-t-il à relier les ressources gouvernementales aux pratiques de financement féministe?

S'il s'avère efficace, le modèle du Fonds Égalité pourrait toucher davantage d'organisations menées par des femmes, des filles, des personnes trans et diverses de genre qui travaillent au sein de et avec leurs communautés. Depuis leur création, les mouvements féministes s'apportent des ressources et développent des principes féministes autour de l'équité de ressources (argent, redistribution, réparation). Ces principes ont façonné les « fonds de femmes » – des fondations développées pour et par des mouvements féministes – qui ont proliféré au cours des quarante dernières années comme modes formels d'attribution de ressources à la mobilisation et à l'activisme féministes. Aux niveaux national, régional et mondial, les fonds de femmes apportent généralement des financements institutionnels et flexibles, octroient des subventions développées par des activistes ou les impliquant dans les processus de prise de décision, et se concentrent en premier lieu sur des approches féministes et basées sur les droits ainsi que des programmes conduits pour et par les communautés concernées.

La conduite du Fonds Égalité par l'ancien Fonds de femmes MATCH International, plutôt que par Affaires mondiales Canada, est un élément plutôt atypique et prometteur. À notre connaissance, c'est la première fois qu'une quantité aussi importante de ressources est mise sous leadership de fonds de femmes. Ce qui se produira (ou non) aura des conséquences sur le secteur des fonds de femmes et féministes dans son ensemble, et pourrait engendrer des transferts de pouvoir au sein de l'écosystème de financement vers des initiatives menées par les féministes. Les gouvernements et les mouvements féministes observent de la même façon le potentiel de modèle porté par le Fonds Égalité.



3. Le grand pari du Fonds Égalité sur l'investissement fera-t-il plus de bien que de mal?

Le Fonds Égalité se donne pour ambition de créer le fonds d'investissement au prisme du genre, le plus vaste au monde, et de générer des retours durables pour les subventions. Cependant, certaines contradictions inhérentes ont été fortement mises en avant durant les consultations.

Depuis des décennies, les économistes et les activistes féministes critiquent le système économique dominant au niveau mondial, notamment pour sa violence active envers les peuples et la planète, la sous-évaluation et l'exploitation du travail des femmes, des personnes trans et diverses de genre, et l'accord d'un pouvoir démesuré aux mains des entreprises, sans avoir à rendre des comptes. L'objectif d'investissements attractifs – qui résident profondément dans ce système – a souvent produit un [nivellement par le bas](#) au sein des États, mettant à mal les droits au travail et les normes de protection environnementale pour être plus « compétitifs », ou pour satisfaire des obligations imposées dans des conditions de prêts accordés par des institutions financières internationales. Même dans le secteur émergent du genre et de l'investissement à impact, où des « filtres »⁵ sont utilisés pour limiter les investissements nuisibles, des questions restent ouvertes quant à la possibilité pour de tels investissements d'introduire un changement pour les droits des femmes et l'égalité de genre, et de naviguer dans un système financier qui manque intrinsèquement de transparence.

Revenant sur ce contexte, les activistes ont exprimé leurs préoccupations quant aux investissements du Fonds Égalité qui – même réalisés au prisme du genre – pourraient renforcer un système inégal et légitimer des modèles orientés par le marché, sans véritablement les transformer. Les participant-e-s ont également souligné des craintes liées aux risques engendrés par une dépendance aux marchés pour la grande majorité du capital détenu par le Fonds Égalité. La période actuelle d'incertitudes liées à la vague de la COVID-19 – survenue au cours du dernier mois de ce processus – ne fait qu'accentuer les points d'alerte déjà soulevés.

Cela dit, à l'heure où l'investissement au prisme du genre suscite l'intérêt des fondations, des gouvernements et des investisseurs, l'ancrage féministe du Fonds Égalité promet une évaluation approfondie des possibilités et des limites offertes. C'est à partir de ce volet politique que le Fonds Égalité pourrait pleinement inclure la création de modèles alternatifs et transformateurs, et traiter de ce que cela implique, au sein même du système. En réponse à ce rapport et pour la suite, le Fonds Égalité devra évaluer de façon continue et honnête l'impact de sa stratégie d'investissement, lequel dispose d'une opportunité unique et d'une ouverture pour faciliter l'établissement de normes sur ce que pourrait, et devrait être l'investissement au prisme du genre. Sa façon de gérer cette responsabilité n'est pas sans conséquence pour un secteur qui n'en est encore qu'à ses prémices.

5 Des « filtres » sont utilisés pour exclure certaines entreprises sur la base de divers critères, comme porter atteinte à l'environnement ou violer les droits humains. Les plus utilisés sont les critères « ESG » (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).

05 | RECOMMANDATIONS



La suite du rapport reflète les recommandations des mouvements féministes au Fonds Égalité pour chacun des domaines suivants :

1. Octroi de subventions
2. Investissements
3. Philanthropie
4. Gouvernance et redevabilité

Chaque partie comprend un aperçu du domaine – présentant les aspirations et les craintes soulevées lors des consultations des mouvements féministes – ainsi que des recommandations clés (3 à 5 par partie). Sous chaque recommandation clé, nous avons précisé plusieurs actions concrètes à mettre en place. Si certaines actions sont plutôt conseillées, **CELLES ÉCRITES EN MAJUSCULES SONT CONSIDÉRÉES COMME ABSOLUMENT ESSENTIELLES ET NÉCESSAIRES**. Ces dernières sont peu nombreuses mais elles ont été sans cesse mentionnées comme des principes et des recommandations, que le Fonds Égalité devra suivre pour remplir sa promesse de mécanisme de financement féministe.

Le Fonds Égalité s'est engagé à apporter une réponse publique au présent rapport – comprenant les moyens, les délais et les niveaux de mise en œuvre pour ces recommandations. Des réponses devraient être apportées pour chaque recommandation principale, ainsi que pour chaque sous-point. En ce qui concerne la « gouvernance et redevabilité », nous suggérons des éléments supplémentaires pour communiquer et rendre des comptes à plus long terme.

Les recommandations sont divisées selon les quatre domaines d'action du Fonds Égalité, malgré que celles-ci ne doivent pas être considérées comme cloisonnées. Nous avons présenté des recommandations à intégrer plus largement dans toutes les branches du Fonds Égalité et dans sa gouvernance et redevabilité, mais d'emblée, nous tenions à souligner que les sections suivantes ne peuvent être prises en compte indépendamment les unes des autres.

1. Octroi de subventions

« Avoir l'opportunité de faire bouger les ressources de façon féministe me motive, et nous prenons d'ailleurs le temps de voir comment cela prendrait forme en pratique. »

- Mukami Marete, UHAI, Afrique de l'Est



Mots-clés : intersectionnalité, accessibilité, participation, coresponsabilité, suivi-évaluation et capitalisation féministes

ASPIRATIONS :

Les subventions du Fonds Égalité sont importantes par leur taille et leur portée, et permettent l'apport de ressources pour la solidarité féministe intersectionnelle à travers une diversité de mouvements féministes; les modalités et les processus de financement sont accessibles à une vaste gamme de réalités et répondent aux besoins de la mobilisation féministe dans divers contextes; une approche participative pour l'octroi de subventions est intégrée, menée par les mouvements auprès de qui des comptes (supprimer la virgule).

CRAINTES :

L'octroi de subventions féministes est relativement faible et se trouve déséquilibré par une part beaucoup plus importante de financements dédiés aux investissements; des limitations et des contrôles de subventions, tandis que le pouvoir reste concentré aux mains du Fonds Égalité et de ses donateurs·rices, sans être partagé avec les mouvements; le flux de ressources touche des personnes qui en ont déjà, laissant de côté et/ou ne répondant pas aux diverses réalités de féministes qui sont aux prises avec différentes formes de discrimination qui se chevauchent.

L'octroi de subventions par le Fonds Égalité est, à certains égards, l'aspect le plus clair de cette nouvelle initiative, suivant le modèle de financement féministe porté par l'ancien Fonds MATCH et s'appuyant sur quatre axes. Avant les consultations, le Fonds Égalité avait apporté des clarifications à propos d'orientations et de décisions majeures, précisées dans le tableau suivant. Des documents d'informations préliminaires comprenaient également les allocations prévues pour chacun de ces axes, mais les montants et les calendriers sont actuellement en cours de révision dans le cadre des réponses apportées par le Fonds Égalité à la pandémie actuelle de la COVID-19.

Axe de subventions	Consacré aux	Descriptif
Catalyser	Subventions directes	Financements pluriannuels, institutionnels, flexibles, destinés aux groupes féministes et aux ODF.
Activer	Fonds de femmes	Subventions destinées aux fonds de femmes pour soutenir leurs subventions.
Connecter	Renforcements de mouvement	Financements pluriannuels aux coalitions, consortiums et réseaux dédiés au renforcement de mouvement et à la mobilisation féministe.
Préparer et répondre	Conflits armés et aide humanitaire	Renforcement des groupes féministes qui répondent aux catastrophes naturelles, aux conflits armés, et qui participent au système humanitaire mondial.

Au cours des consultations, les participant-e-s ont souligné les bonnes pratiques – par exemple via des soutiens directs, flexibles, agiles et institutionnels ainsi que des subventions pluriannuelles – que le Fonds Égalité avait déclaré vouloir appliquer. Le besoin d'une forte approche intersectionnelle (cf. recommandation 2), d'une attention collective, d'une protection holistique et d'un activisme féministe durable, en plus d'une attention aux différences de contextes, notamment dans les processus de prise de décision, (ajouter virgule) a été mentionné. Les recommandations en ce sens furent façonnées par un large éventail d'échanges d'idées et de perspectives entre participant-e-s aux mouvements, aux localisations et aux positions diverses au sein de l'écosystème de financement.

Parallèlement, de nombreux aspects relatifs à l'octroi de subventions sont restés des sujets de débats. Les réunions ont soulevé des questions autour des critères de subventions, de la mention faite par AMC que seuls les pays éligibles à l'APD pouvaient recevoir des fonds – ce qui pourrait laisser de côté pratiquement des régions entières confrontées aux inégalités extrêmes et à la violence, comme l'Amérique latine et les Caraïbes – ainsi que du pouvoir supplémentaire conféré aux bailleurs pour surveiller les subventions. Le point de discordance le plus important était probablement celui autour de l'équilibre des ressources.

Presque toutes les féministes participant aux consultations – malgré leur soutien à l'augmentation des revenus pour l'octroi de subventions au fil des années – ont qualifié cet équilibre inégal de choquant et potentiellement dangereux, dépendant de façon trop importante de mécanismes de marchés volatiles, et écartant potentiellement le Fonds Égalité de ce que devrait être sa mission principale : transférer l'argent aux mouvements féministes. Ainsi, il a été souligné à plusieurs reprises que le modèle économique du Fonds Égalité devait être revu, et que plus d'argent devait être acheminé via l'octroi de subventions féministes au cours des trois premières années, même si cela impliquait d'avoir un retour sur investissement moins important pendant un long moment.

Au moment des consultations, le Fonds Égalité prévoyait dépenser 3,3 millions de dollars en subventions pour l'année 1 (2020-2021), puis 17 millions de dollars pour les années 2 et 3, et enfin 21 millions de dollars pour l'année 4. Dans cette configuration, 296 millions de dollars sur les 300 millions de dollars seraient alloués aux portefeuilles d'investissement, puis finalement aux subventions, une fois les retours sur investissements générés. Comme souligné ci-dessus, tous les montants et les calendriers prévus sont en cours de révision suite à la pandémie de la COVID-19.

Cela souligne, bien évidemment, le grand pari du Fonds Égalité : un pool d'investissements dédiés qui génèrent des retours durables et permettent *in fine* d'avoir des revenus conséquents et indépendants pouvant être alloués chaque année aux subventions féministes. Néanmoins, les participant·e·s ont remis en question le choix politique et pratique d'attribuer la totalité des 296 millions de dollars aux investissements. Leurs craintes de voir les investissements du Fonds Égalité occulter, voire contrecarrer ses activités de subventions ont été signalées.

Recommandation 1

Allouer un pourcentage plus important de fonds aux subventions féministes durant les trois premières années de fonctionnement du Fonds Égalité.

Le Fonds Égalité est invité à attribuer plus de financements dédiés aux subventions féministes durant ses premières années de fonctionnement, même si cela implique une baisse de revenus liés aux investissements permettant d'apporter des ressources aux subventions dans les années suivantes (cf. recommandation concordante sur les investissements). *Considérant l'instabilité des marchés, notamment avec la crise actuelle de la COVID-19, et le besoin urgent de soutenir les mouvements féministes en cette période particulière, un tel engagement politique est d'autant plus nécessaire.*

a. **Revoir l'équilibre entre les financements prévus pour les subventions et les fonds destinés aux investissements.** Les fonds garantis (provenant d'AMC et de l'argent mobilisé) pour l'octroi de subventions, atteignant respectivement les montants faibles de 3,3 millions de dollars pour l'année 1 et 17 millions pour l'année 2, devraient être réexaminés et évoluer vers un équilibre plus important entre les portefeuilles de subventions et d'investissements du Fonds Égalité. Pour ce faire, toutes les options devront être envisagées, et notamment celles qui impliquent des ajustements du modèle économique, la renégociation des conventions du Fonds Égalité avec les membres de son Collectif et/ou AMC, ou encore l'actionnement et le déploiement stratégiques de capitaux provenant de sources variées – par exemple, en tirant profit d'une APD et des contributions philanthropiques pouvant être dirigées vers des subventions.

b. **Allouer au moins 20 % (60 millions de dollars au total) des 300 millions de dollars de fonds garantis aux subventions sur les trois prochaines années.** Conformément à l'esprit des consultations menées en ligne et physiques, et au soutien des féministes dans le cadre de l'élaboration conjointe de ce rapport, l'AWID recommande la répartition suivante des seuils minimums à atteindre pour un rééquilibrage des allocations de subventions vs celles d'investissements⁶ :

⁶ Lors de l'examen du rapport préliminaire, certain·e·s activistes ont suggéré d'allouer des pourcentages plus élevés aux subventions, tandis que d'autres soutenaient les montants proposés par l'AWID.

- 10 millions de dollars pour l'année 1 (3,3 % de la contribution d'AMC)
- 20 millions de dollars pour l'année 2 (6,7 % de la contribution d'AMC)
- 30 millions de dollars pour l'année 3 (10 % de la contribution d'AMC)

c. **Communiquer clairement le montant d'argent déjà mobilisé par le Fonds Égalité auprès de différentes sources, ainsi que le pourcentage pour chaque financement (APC, contributions philanthropiques et retours sur investissements finaux) attribué aux subventions vs ceux pour les investissements, durant les prochaines années.** Les documents et les présentations dans leur forme actuelle manquent de détails et de clarté, notamment vis-à-vis des montants alloués aux différents axes de subventions et l'augmentation des montants, au moins pour les cinq prochaines années.

d. **Envisager de lancer des subventions d'urgence en 2020 dans le cadre de l'axe « Préparer et répondre », suite à la pandémie de la COVID-19.** Bien qu'il ne s'agisse pas d'une recommandation directement émise lors des consultations ayant été conclues avant la crise mondiale, ce point fait écho à l'agilité, la flexibilité, au positionnement politique et au soutien nécessaires du Fonds Égalité par rapport aux réalités des mouvements féministes et à leurs priorités dans des contextes particuliers. De plus, il s'agit là d'une opportunité pour le Fonds Égalité pour définir et codévelopper un processus de « réponse d'urgence » qui soutienne une résilience sur le plus long terme, notamment via l'activisme féministe pour un changement systémique, puisque l'impact de la COVID-19 se fera ressentir durant de nombreuses années, notamment dans les pays du Sud.

Recommandation 2

Appliquer rigoureusement des principes féministes intersectionnels à tous les financements.

Dans sa mission et dans toutes ses opérations, le Fonds Égalité devra être stratégique, volontaire et clair sur l'attribution de ressources aux *mouvements féministes et aux organisations de droits des femmes*. Ses pratiques en matière d'octroi de subventions devront adopter des politiques féministes s'appuyant entièrement sur l'intersectionnalité. Elles devront impliquer et soutenir le spectre entier de la mobilisation féministe afin de démanteler le patriarcat et toute autre croyance, système et institution qui oppriment les femmes, les filles, les personnes trans et non binaires. Le respect de ces principes permettra ainsi de transformer franchement les systèmes oppressifs, au-delà d'une *simple* égalité acquise en leur sein. À ce titre, le Fonds Égalité devrait :

a. **PRENDRE TOUTES LES MESURES NÉCESSAIRES POUR GARANTIR QUE SES SUBVENTIONS ATTEIGNENT DES GROUPES FÉMINISTES QUI ONT HISTORIQUEMENT ÉTÉ MARGINALISÉS ET/OU QUI TRAVAILLENT AUX PÉRIPHÉRIES DES MOUVEMENTS.** Il s'agit notamment, entre autres groupes, des travailleurs·ses du sexe, des féministes autochtones, paysan·ne·s, porteurs·ses de handicap, migrant·e·s et réfugié·e·s, noir·e·s, jeunes, des groupes LGBTIQ, des féministes de la classe ouvrière et des personnes qui s'organisent dans des contextes de guerre et d'occupation. Le Fonds Égalité devra prendre en compte une redistribution égale, agile et inclusive des ressources. Cette redistribution pourra être réalisée, par exemple, via l'allocation d'un pourcentage de financements dédié à chaque groupe cible, notamment pour les axes 1 et 3 proposés de subventions, et/ou via des appels à propositions thématiques spécifiques, comme pour l'axe 4 « Préparer et répondre » qui se concentre sur le soutien à l'organisation féministe dans des contextes de conflits et/ou de crise des droits humains.

b. **ÉTENDRE ET GARANTIR UN PORTEFEUILLE DE SUBVENTIONS QUI SOUTIENNENT LA MOBILISATION FÉMINISTE AU-DELÀ DES SEULS PAYS ÉLIGIBLES À L'APD, touchant des féministes dans les pays impactés par les inégalités croissantes, dont les pays à revenu intermédiaire et les territoires colonisés, ainsi que les personnes qui s'organisent dans des contextes autoritaires, en guerre et sous occupation.** L'éligibilité à l'APD est une exigence d'AMC. Le Fonds Égalité devra donc concevoir en priorité une stratégie d'actionnement des fonds disponibles en dehors de l'APD, en commençant par les contributions philanthropiques, et par la suite via les retours sur investissements du fonds. Face à la vague croissante de fascismes, d'injustices et d'inégalités à travers le monde, le Fonds Égalité devra élargir sa liste de pays éligibles au plus vite, sans craindre ceux qui étiquettent les féministes comme des « agents de l'étranger » et rendent difficile le transfert d'argent. Le calendrier prévu pour élargir la liste des pays, autres que les bénéficiaires de l'APD, et la distribution des ressources par pays et par région, devraient être transparents et transmis aux mouvements.

c. **Impliquer des féministes appartenant au spectre global des mouvements féministes intersectionnels dans la conception des axes de subventions et des modalités de financement respectives, ainsi que dans les processus de prise de décision relatifs à l'octroi de subventions.** Garantir une représentation diverse et importante dans toutes les structures de gouvernance du Fonds Égalité, depuis son conseil d'administration aux comités consultatifs dans leur ensemble (cf. section sur la gouvernance pour plus d'informations).

d. **S'assurer que toutes les langues et toutes les communications soient inclusives pour les personnes non binaires, trans et intersexes, ces dernières étant des partenaires à égalité dans la lutte féministe pour la justice de genre.** Les personnes non binaires, trans et intersexes devraient faire partie de toutes les prises de décisions et des priorités d'octroi de subventions.

« Pour nous, il est important d'apporter une expertise en matière de travail avec les travailleurs·ses du sexe ; sur ce qui convient aux travailleurs·ses du sexe et ce qui ne leur convient pas. Parce que la plupart du temps, les gens pensent que c'est à nous de nous adapter.

» - **Phellister Abdalla, Kenya Sex Workers Alliance (alliance du Kenya pour les travailleurs·ses du sexe)**

Recommandation 3

Garantir un financement accessible aux féministes qui travaillent dans divers contextes et à différents niveaux.

Le Fonds Égalité doit être volontaire, agile et réactif dans la conception de ses modalités de financement dans tous ses axes de subventions, afin de répondre aux capacités, aux réalités et aux demandes spécifiques d'une vaste gamme de groupes féministes, s'organisant dans des contextes différents. En particulier :

a. **Garantir un volume important de subventions du Fonds Égalité qui touchent les féministes s'organisant sur le terrain, appartenant à des collectifs informels ou à des groupes communautaires.** Les féministes qui ne disposent pas d'associations déclarées doivent être éligibles, de même que soutenues, pour recevoir des subventions du Fonds Égalité. Idéalement, cela devrait s'opérer directement dans le cadre des axes de subventions, mais aussi via les fonds de femmes et féministes (axe 2) ou à travers des organisations féministes qui peuvent soit réallouer, soit « accueillir » des fonds pour de tels groupes (via les axes 1, 3 et 4), et apporter leur soutien à toutes les étapes du processus de contrôle. La réallocation et/ou l'accueil de fonds implique aussi pour ces organisations de partager le pouvoir avec leurs partenaires et leurs bénéficiaires, et de respecter leur autonomie.

b. **L'axe 2 « Activer » qui propose d'être dirigé vers des fonds de femmes devrait aussi concerner les fonds féministes.** Par fonds féministes, sont entendus à la fois les fonds de femmes et les leviers de financements des mouvements LGBTQI et de justice sociale qui font progresser les droits des femmes, des personnes trans, intersexes et non binaires, aux identités multiples. Parmi ces fonds féministes, on y retrouve par exemple [l'ISDAO](#), un fonds mené par des activistes qui soutient la mobilisation LGBTQI en Afrique de l'Ouest, ou encore [UHAI](#), premier fonds d'activistes en Afrique à destination des travailleurs-ses du sexe et des minorités de genre et sexuelles. Même si de tels groupes sont bien souvent en lien avec la communauté des fonds de femmes, une communication et une collaboration explicites devraient être réalisées avec ces fonds féministes, qui ne sont pas toujours inclus dans les espaces consacrés aux fonds de femmes.

c. Suite à la proposition particulière de l'axe 4 « Préparer et répondre » et à sa volonté de soutien aux féministes qui s'organisent en contextes de guerre, d'occupation et de déplacement forcé, le Fonds Égalité devra **prendre en compte l'instabilité des flux financiers dans les pays affectés, et travailler avec des féministes de la diaspora, des communautés migrantes, réfugiées et de personnes déplacées.** Ces dernières s'organisent souvent en dehors de leur pays d'origine, et notamment dans des pays non éligibles à l'APD. Au-delà d'une réponse d'urgence seulement, il est donc primordial de soutenir leur résilience à long terme.

d. **Appliquer un processus de contrôle qui facilite la mobilisation féministe dans des contextes difficiles et évolutifs.** Les bénéficiaires du Fonds Égalité ne doivent pas être tenu·e·s de se conformer aux clauses de lutte contre le financement du terrorisme et du blanchiment d'argent qui ont un impact dévastateur sur l'accès des féministes aux ressources (notamment de longs retards, voire des blocages de fonds), sur leur capacité à utiliser des services bancaires, favorisant de grandes organisations et mettant à mal leur sécurité ainsi que la confidentialité des mouvements et des personnes soutenues.

e. **Entreprendre un ciblage large et inclusif avant chaque appel à propositions, et recourir à des processus simples et clairs pour les demandes de subventions qui ne surchargent pas l'organisation féministe.** Entre autres, cela nécessiterait de :

« Pour nous, il est très important d'envisager l'argent dans le cadre de conflits et de voir comment le transférer. Car parfois, notre plus grand problème concerne les transferts de fonds »

- Lina A Abou Habib, Collectif de recherche et de formation sur le développement-Action (CRTD.A), Liban

- Mettre la sécurité, l'attention collective et la protection holistique des activistes au premier plan. En aucun cas, le processus de demande auprès du Fonds Égalité ne devra exacerber les risques auxquels se confrontent déjà les activistes (par exemple : exigences pour l'enregistrement, conformité aux lois antiterroristes, et autres).
- Garantir des appels à propositions et documents de candidature dans des formats accessibles aux personnes porteuses·ses de handicap.
- Autoriser divers formats de candidature, notamment audio, visuel et narratif.
- Encourager les demandes en autant de langues que possible en plus de l'anglais – du moins en français, en espagnol, en arabe et en russe.
- Introduire un processus de candidature en deux étapes : une note conceptuelle suivie par une proposition complète, faisant l'objet d'une rotation rapide et de cycles de financement trimestriels.
- S'assurer que les différents mouvements disposent de l'information nécessaire à propos des opportunités de subventions du Fonds Égalité en relayant largement les offres de financements, notamment par le biais de sessions d'informations et de webinaires dans certains pays ou régions, une collaboration avec des plateformes intermouvements, des réseaux nationaux et régionaux et des sessions de questions-réponses.
- Disposer de possibilités de candidatures hors ligne, intégrant le fait que tou·te·s les bénéficiaires potentiel·le·s n'ont pas toujours accès à Internet ni aux logiciels nécessaires.
- Mettre en place un processus de remontée des préoccupations sur les subventions du Fonds Égalité et garantir leur enregistrement, leur apporter des réponses et les utiliser dans le cadre des examens et des évaluations du fonds.

Recommandation 4

Adopter des approches participatives pour l'octroi de subventions et un leadership des mouvements dans la prise de décisions et la répartition des fonds.

En concordance avec le principe féministe *Rien sur nous, sans nous*, le Fonds Égalité devrait adopter des approches participatives pour l'octroi de ses subventions. Il ne s'agit pas là simplement de profiter de l'expertise féministe intersectionnelle pour permettre au Fonds Égalité d'acquérir un portefeuille de subventions variées, mais également d'une position politique : un processus participatif d'octroi de subventions respecterait l'engagement du Fonds Égalité envers un leadership des mouvements et une redevabilité féministe, tout en partageant du pouvoir et en renforçant la solidarité à travers et entre les mouvements.

a. **Adopter d'emblée des approches participatives pour tous les axes de subventions.** Le Fonds Égalité devrait remettre la prise de décision sur les financements – notamment la conception des processus et des critères de décision pour l'octroi de subventions – aux mains des mêmes mouvements féministes qu'il entend servir. Il existe de nombreux exemples parlants d'octroi de subventions participatif : par exemple avec FRIDA (le Fonds des jeunes féministes), chez qui les décisions de subventions se prennent directement par les personnes qui postulent, ou au sein de la fondation lesbienne pour la justice Astrae, où deux activistes au minimum doivent soutenir les groupes pour voir avancer leur proposition.

b. Soutenir d'autres acteurs de l'écosystème de financement féministe et, le cas échéant, collaborer avec et via des fonds de femmes et féministes dans des pays ou des régions précises, et toucher certains groupes cibles

(par exemple : des groupes de féministes LGBTI, autochtones ou jeunes). En relayant l'information à propos de ses appels à propositions et de ses différents axes de subventions, le Fonds Égalité devrait souligner le rôle des fonds de femmes et féministes – ainsi que les réseaux féministes nationaux et/ou régionaux – pour toucher, entrer en relation et soutenir des féministes appartenant à des groupes informels; ceux qui sont aux prises avec des formes de discrimination qui se chevauchent; et ceux qui sont au plus près du terrain.

Recommandation 5

Approfondir les approches féministes pour le suivi, l'évaluation et la capitalisation (MEL).

Il est nécessaire de reconnaître que l'impact va bien au-delà des chiffres et des résultats finaux. Il comprend les changements réalisés par les organisations de droits des femmes et les mouvements féministes au sein des communautés et dans leurs contextes particuliers, les apprentissages qui découlent des échecs et des succès, ainsi que la documentation des processus employés par le Fonds Égalité pour apporter des ressources et appuyer le changement féministe.

a. Employer des approches et des outils féministes pour le MEL en se concentrant sur d'autres éléments que les chiffres. Examiner les impacts plus larges et les changements complexes réalisés par les activistes féministes et les organisations de droits des femmes au sein des communautés, et à travers des actes quotidiens de plus petite envergure et supplémentaires qui changent la culture et les habitudes. Intégrer dès le début des récits et de la documentation à la conception du MEL, en rendant l'information accessible via des documents traduits. Souligner l'importance des processus en plus des résultats finaux, et garder en tête que « moins, c'est plus ».

b. Maintenir des contacts directs avec les bénéficiaires et utiliser des canaux informels et relationnels de suivi et de capitalisation. Faire des points réguliers avec les partenaires, les parties prenantes et l'équipe étant impliqués dans les subventions afin d'identifier ce qui fonctionne, et ce qui ne fonctionne pas. Envisager de réaliser directement des visites, notamment pour comprendre le contexte et apprendre des partenaires. Au fur et à mesure de la confiance qui se développera dans le temps entre le Fonds Égalité et ses bénéficiaires, s'investir dans un apprentissage réciproque – comprenant l'identification de moyens pour démontrer et amplifier l'impact, selon les modalités désirées.

c. Renforcer l'apprentissage à travers les mouvements et le partage en aidant les organisations à se connecter les unes aux autres, *selon leurs besoins et leurs priorités*. Ne pas en faire une exigence. Utiliser plutôt la vision générale du Fonds Égalité et de son portefeuille de subventions pour identifier et faciliter des connexions éventuelles, refléter des observations à travers les régions et les problématiques qui pourraient intéresser d'autres groupes, et soutenir une collaboration, le cas échéant.

d. Positionner le Fonds Égalité comme défenseur des approches féministes de MEL. Modéliser des approches non-extractives, collaboratives et féministes pour le MEL. Faire reculer les exigences et les normes qui ne reflètent pas le changement social à long terme, dans les espaces où le Fonds Égalité dispose d'un accès aux autres bailleurs et aux gouvernements. Mettre en lumière dans ses communications les multiples formes d'impact générées par les mobilisations féministes – notamment d'une manière créative et impactante, et non seulement via des chiffres.

2. Investissement

« L'idée principale est de nous permettre de devenir autonomes, mais il faut alors avoir une idée claire de ce que nous voulons, et de ce que nous ne pourrions pas faire. Nous savons que nous ne serons probablement pas encore en mesure de démanteler le système en lui-même. Il est question, pour moi, plutôt d'obtenir une position idéologique plus claire. »

- Mary Rusimbi, Women Fund Tanzania Trust (Fonds fiduciaire de femmes de Tanzanie), Tanzanie



Mots-clés : stratégie vs tactique, risque, redevabilité féministe

ASPIRATIONS :

Les investissements du Fonds Égalité pourront être positifs grâce à des investissements alternatifs qui intègrent des approches féministes, tout en générant des revenus qui pourront être orientés vers des subventions; le Fonds Égalité établira des normes qui feront considérablement évoluer le secteur.

CRAINTES :

Les investissements du Fonds Égalité renforceront et s'appuieront sur des modèles extractifs de croissance économique et des entreprises potentiellement impliquées dans des violations de droits humains, ou qui en bénéficient. Cela renforcerait plus d'inégalités, mettant à mal le travail réalisé par les féministes sur la justice économique à travers un certain « pinkwashing ». Dans le pire des cas, l'argent qui aurait dû être destiné aux mouvements féministes serait perdu, en raison d'une dépendance trop forte à des mécanismes de marchés volatils.

Un intérêt important fut accordé à la vision majeure du Fonds Égalité : le recours aux investissements pour établir un fonds qui pourrait disposer de son propre flux de revenus indépendants et soutenir une indépendance financière (en interne et via ses subventions). Les activistes ont vivement discuté de sa conception actuelle : des mouvements ont ainsi appelé le Fonds Égalité à faire preuve d'audace, de vision et de volonté pour garantir des filtres fiables dans ses catégories d'actifs et ses portefeuilles. Ils ont reconnu le potentiel du Fonds Égalité à se positionner comme leader dans l'établissement de critères de définitions relatifs à « l'investissement au prisme du genre » (un secteur dont on parle beaucoup mais qui n'en est encore qu'à ses premiers pas), posant les questions difficiles, et allant encore plus loin en faisant évoluer la situation et en explorant ce à quoi ressembleraient des investissements qui s'appuient sur une approche féministe.

Cependant, nous devons en même temps rendre justice aux contributions des mouvements féministes et souligner les préoccupations constantes et importantes soulevées à propos d'un modèle du Fonds Égalité centré sur les investissements. La partie sur les investissements est celle qui a généré le plus de débats à l'occasion de chacune des consultations physiques. Les préoccupations portaient principalement sur trois points : 1) les risques inhérents à une approche qui s'appuie sur le marché; 2) l'absence de cadrage politique dans les stratégies d'investissements; et 3) un (dés)équilibre entre l'argent attribué aux subventions et aux investissements.

Brièvement, le levier investissement du Fonds Égalité s'appuie sur les trois stratégies précisées dans le tableau ci-dessous. Selon le Fonds Égalité, il ne s'agit de rien de moins que de « la création et de l'exécution constantes d'une des stratégies d'investissement au prisme du genre les plus importantes au monde » (Document d'information, p. 6).

Stratégie d'investissement	Opérateur de l'investissement*	Montants et années	Descriptif
Marchés publics	RBC	271 millions de dollars investis pour l'année 1 (2020), dont des montants transférés à d'autres catégories d'actifs pour les années suivantes.	Il s'agit là de la stratégie d'investissement la plus « classique », avec de l'argent investi dans des sociétés cotées en bourse, des revenus fixes et des titres négociables, dont l'objectif est de générer des retours pour le Fonds Égalité et de financer au final les subventions. Des exclusions seront faites sur la base de certains filtres. Avant d'obtenir des retours suffisants, de l'argent sera levé auprès de la philanthropie en supplément pour les subventions.**
Emprunts privés	Calvert Impact Capital	Environ 75 millions de dollars à partir de l'année 2, l'argent provenant de la contribution initiale et réalloué depuis les marchés publics.	Une <i>stratégie d'investissement au prisme du genre</i> dédiée à l'investissement dans des entreprises qui soutiennent d'une certaine façon l'égalité de genre. Par exemple, des entreprises détenues par des femmes, des produits ou des services qui améliorent considérablement la vie des femmes et des filles et/ou qui promeuvent l'égalité de genre au travail ou dans les chaînes d'approvisionnement.
Fonds de fonds	Fonds Égalité	Environ 50 millions de dollars à partir de l'année 4 au plus tôt, potentiellement de l'année 5.	Dans cette catégorie d'actifs, le Fonds Égalité développera sa capacité d'investissement dans du capital-investissement et du capital-risque pour investir directement dans des entreprises. C'est là que réside l'opportunité la plus importante de soutenir des entreprises féministes. C'est le seul produit à pouvoir être entièrement dirigé par le Fonds Égalité.

*Tous les investissements de fonds sont actuellement dirigés par une seule organisation membre du Collectif du Fonds Égalité. Cependant, deux Comités d'investissements sont connectés, composés des membres des comités d'investissement respectifs de la Toronto Foundation et du Fonds Égalité. Ceux-ci sont officiellement en charge du contrôle des investissements. Un Conseil consultatif sur les investissements sera également mis en place pour fournir des orientations sur la stratégie d'investissement au prisme du genre.

**Jusqu'à ce que les investissements génèrent des retours, le Fonds Égalité devra lever des contributions philanthropiques pour ses subventions. Ces dernières atteindront environ 3,3 millions de dollars pour l'année 1; 9,3 millions de dollars pour l'année 2; 17 millions de dollars pour l'année 3 et 21 millions de dollars chaque année à partir de l'année 4.

Durant les premières discussions, certaines personnes ont fait preuve d'optimisme quant à un mode durable de ressources constantes pour les mouvements féministes, tandis que d'autres exprimaient un scepticisme profond sur une dépendance à des mécanismes de marché pour générer des recettes réelles de façon juste et durable. D'autres sont par ailleurs demeurées en totale opposition avec l'idée. Systématiquement, les participant-e-s ont soulevé certaines problématiques essentielles, dont :

- Les risques de dépendance aux marchés.
- Les limites des filtres d'investissements actuels, et notamment le manque de filtres et de produits *féministes*.
- Le manque de transparence global et inhérent aux systèmes d'investissement.
- L'absence de preuves sur le fait que l'investissement à impact de genre contribue, dans les faits, à l'amélioration de la vie des femmes, des filles et des personnes diverses de genre.
- Les coûts liés à la promotion d'un système économique qui renforce le pouvoir des entreprises et promeut la croissance aux dépens des gens et de l'environnement (voir « Quels sont les enjeux » pour plus plus d'informations).

Ces questions sont bien évidemment d'autant plus urgentes que les conséquences financières de la COVID-19 ont une influence sur le marché, et qu'elles pourront éventuellement engendrer des répercussions économiques à grande échelle, voire sur le long terme. Imprévue lors du démarrage de ces consultations, la pandémie est un exemple frappant qui confirme les préoccupations soulignées à propos d'une dépendance aux marchés.

Deuxièmement et de façon synthétique, la stratégie d'investissement générale n'est pas aussi claire sur son objectif politique que les activités liées à l'octroi de subventions, à la gouvernance et à la philanthropie. Les activistes se

Approches restauratives des économies et de l'investissement

On entend de plus en plus parler de prisme du genre et d'investissement à impact, des sujets qui intéressent mais qui dans les faits n'en sont encore qu'à leurs premiers pas. Il n'existe pas de définitions « consensuelles » de prisme de genre ou d'investissement social. Leurs modèles économiques ainsi que leurs retours sur investissements varient fortement d'un cas à l'autre. Cependant, des exemples de fonds qui placent leur engagement politique envers la justice sociale au cœur de leurs stratégies d'investissement existent déjà.

Un certain nombre de fonds émergents initient tous leurs investissements à partir d'une approche [restaurative de l'économie](#). Certains programmes s'appuient sur les communautés comme partenaires dans la prise de décisions, comme le Fonds [Buen Vivir](#). D'autres travaillent avec des institutions financières de développement communautaire (CDFI) pour accorder des prêts et/ou détenir des fonds au sein d'institutions en cohérence avec certaines valeurs, dirigées par des communautés autochtones, ethniques ou de personnes qui ont longtemps été exclues de l'accès aux services financiers. Parmi eux, on retrouve entre autres [Seed Commons](#) (Graines communes), le projet Boston Ujimat et le Fonds [Olamina](#). Une collaboration directe avec des CDFI ou des partenaires pour la prise de décisions peut être associée à des stratégies de marchés publics, notamment via des capitaux intégrés. Plusieurs fonds ont aussi délibérément et progressivement déployé des investissements à travers diverses catégories d'actifs, détenant des fonds initiaux dans des CDFI dans le but de trouver et de multiplier des opportunités d'investissements qui s'ajustent à leurs objectifs politiques et sociaux.

Ces approches demandent du temps (parfois des années) pour se développer et peuvent s'accompagner de compromis réalisés sur les retours sur investissements prévus. Elles sont relativement nouvelles, bien que certains programmes en ce sens aient une ampleur qui s'approche de celle du Fonds Égalité.

sont demandé si les investissements constituaient une « tactique » – utilisée dans un premier temps pour avoir autant d'argent que possible pour les mouvements féministes – ou une « stratégie » en soi. Par rapport à ce dernier cas, des questions et des incertitudes furent émises, notamment quant à la possibilité pour chacune des trois stratégies du Fonds Égalité de faire avancer ses ambitions féministes, notamment via les marchés publics et, à certains égards, via les emprunts privés. Les participant·e·s ont apporté certains cadrages politiques, développés ci-dessous, en revenant sur ces questions.

Finalement, et comme précisé dans les recommandations relatives à l'octroi de financement, les consultations ont soulevé des questions en rapport avec le ratio entre l'argent dédié aux subventions et celui dédié aux investissements. Nous reconnaissons le coût et le réel compromis qu'implique la conception d'un nouveau modèle financier pour le Fonds Égalité, en allouant plus de fonds aux subventions. Cependant, les recommandations précises et les retours reçus, en plus du contexte actuel changeant, soulignent la nécessité de réévaluer de manière réaliste et de redéfinir cet équilibre, ce qui pourra potentiellement nécessiter des nouvelles négociations avec Affaires mondiales Canada. Suite aux demandes des activistes exprimées lors de ces consultations et au contexte de pandémie de la COVID-19, dont les conséquences seront particulièrement sévères pour l'activisme féministe à long terme, il s'avère nécessaire et légitime de revoir cette répartition.

Recommandation 6

Réexaminer – et reconfigurer – l'équilibre des investissements par rapport aux subventions.

Le Fonds Égalité est vivement appelé à revoir le pourcentage de fonds dédiés aux investissements vs ceux dédiés aux subventions, même si cela implique des ajustements à apporter sur son modèle financier. Il s'agit là de traiter des préoccupations liées aux risques d'une dépendance au marché, et d'affirmer une position politique : accroître l'argent directement dédié aux subventions permet de souligner et de répondre aux craintes réelles qui ont été soulevées lors de ces consultations quant à une garantie de ressources du Fonds Égalité touchant les mouvements féministes.

- a. **Revoir l'équilibre entre investissements et subventions.** Allouer au moins 20 % (soit 60 millions de dollars) du montant de la somme totale garantie aux subventions durant les trois premières années (cf. recommandation 1 pour plus d'informations).
- b. **Envisager d'autres canaux et délais pour lever des capitaux supplémentaires.** Le modèle financier dépendant des quelque 300 millions de dollars mis dans le pot de capitaux de départ, concevoir une piste sur deux ans qui permette de garantir cette somme et de réallouer une partie du financement actuel d'AMC. Trouver des partenaires, notamment via les Fondations communautaires du Canada et d'autres membres du Collectif, qui puissent contribuer aux stratégies d'investissement et qui acceptent de réallouer un pourcentage précis de leurs retours sur investissements à l'octroi futur de subventions.
- c. **Communiquer pour chaque année le pourcentage et le montant de retours sur investissements qui seront consacrés aux subventions vs aux réinvestissements,** au moins durant les cinq premières années. L'information actuellement disponible n'est pas assez précise, notamment quant aux montants dédiés aux trois différentes stratégies d'investissement et l'argent garanti pour les subventions (cf. recommandation concordante 1.c.).

d. **DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE D'ATTÉNUATION DES RISQUES QUI PRENNE EN COMPTE LES PRÉOCCUPATIONS LIÉES À LA VOLATILITÉ DU MARCHÉ.** La volatilité du marché soulignée par la pandémie de la COVID-19 ne vient que renforcer ce besoin soulevé pendant les consultations. Cette stratégie ne devrait pas uniquement s'appliquer aux configurations dans lesquelles les conditions de marché font diminuer les pools d'investissements de 25 %, comme le prévoit le contrat actuel. Elle devrait aussi prendre en compte la crise actuelle et les risques politiques liés à la détention de ressources dans des pools d'investissements, à une période où les financements sont extrêmement nécessaires.

Recommandation 7

Développer une théorie du changement féministe qui oriente toutes les stratégies et les portefeuilles d'investissement.

Il est primordial que le Fonds Égalité développe une « théorie du changement » (TOC) relative à ses investissements pour établir un cadre audacieux, fasse preuve de transparence quant aux différents objectifs pour chaque stratégie d'investissement (notamment là où les investissements constituent des *tactiques* permettant d'apporter directement de l'argent aux mouvements féministes et là où ils forment une *stratégie* en soi), et qu'il oriente la mise en œuvre de la stratégie d'investissement. La TOC devrait logiquement concorder avec la théorie du changement globale du Fonds Égalité, et être communiquée aux mouvements féministes.

a. **RENDRE PUBLICS UN CALENDRIER ET UN PROCESSUS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT D'UNE THÉORIE DU CHANGEMENT (TOC) FÉMINISTE** pour les investissements, et au partage de ses résultats. Au moment de l'évaluation des objectifs et des contributions du Fonds Égalité, intégrer une approche des investissements qui prenne en compte l'héritage des richesses (cf. encadré) et qui réponde aux critiques féministes. Communiquer la TOC, une fois complétée, aux partenaires externes – appartenant notamment aux secteurs des investissements et des mouvements féministes. Une telle transparence est essentielle à la fois quant à l'évolution du secteur et à la redevabilité du Fonds Égalité.

b. **Codévelopper cette TOC avec des activistes et des économistes féministes.** Ce processus devrait également inclure toutes les instances de contrôle des investissements, l'équipe du Fonds Égalité et l'ensemble des responsables des investissements.⁷ Ce processus devrait être délibéré et minutieux afin d'associer les analyses féministes aux compétences en matière d'investissement. *In fine*, la TOC devrait être employée comme principe directeur relatif aux investissements.

c. **Revoir les stratégies d'investissement** au regard de la TOC, en examinant toutes les catégories d'actifs et toutes les stratégies d'investissements. Si nécessaire, adapter et mettre à jour la Politique d'investissement du Fonds Égalité. Pour les investissements réalisés avant la finalisation de la TOC, s'engager à pouvoir les réexaminer et réaliser les ajustements nécessaires.

⁷ Les instances de contrôle comprennent le Comité d'investissement (CI) siégeant à la Toronto Foundation, le CI siégeant au Fonds Égalité et le Conseil consultatif sur les investissements du Fonds Égalité. Les responsables des investissements sont actuellement la RBC et Calvert Impact Capital, ainsi que les responsables au Fonds Égalité à venir.

L'héritage des richesses

« Nous devons être honnêtes sur l'origine des richesses et sur la façon dont elles se sont accumulées dans ce pays – une majeure partie s'est faite sur le dos de personnes de couleur, et ces communautés ne bénéficient désormais que d'un très faible pourcentage de dollars... Une fois que l'on sait cela, comment peut-on envisager la répartition de l'argent sans être équitable? »

» - Edgar Villanueva, [Decolonizing Wealth](#) (décoloniser la richesse)

L'histoire liée à la production de richesses est violente et sanglante. Les ressources – et notamment le travail – tirées des pays du Sud, des communautés autochtones et des personnes de couleur sont depuis des siècles au cœur de l'accumulation des richesses. Les investissements ne peuvent être dissociés de cette histoire ni de ses manifestations contemporaines dans le système économique actuel.

Les mouvements sociaux interrompent la façon de faire circuler l'argent, et dans certains cas, collaborent avec des bailleurs ou des investisseurs pour réenvisager le financement comme un outil de redistribution. Ainsi, le Fonds Buen Vivir constitue une « réponse collective de Thousand Currents (Mille courants) et de nos partenaires au besoin d'une approche réellement transformative appliquée à l'investissement à impact ». Au Canada, [Raven Indigenous Capital Partners](#) (Partenaires de capitaux autochtones Raven) adopte une approche qui vise à « décoloniser l'investissement à impact » et à ancrer les investissements dans une « voie vers la réconciliation économique » avec les communautés autochtones. Il n'existe pas de recette miracle permettant de générer une richesse à grande échelle à travers le système financier actuel sans engager de préjudices involontaires, ni de preuves que cela est même possible. Mais il existe une richesse de recherches économiques féministes ainsi que de pratiques communautaires et de mouvements sociaux dont il est possible de s'inspirer et de.

Recommandation 8

Établir vigoureusement des normes d'investissement qui respectent les principes féministes à court et à long termes.

Afin de devenir progressivement un leader de l'investissement au prisme du genre, le Fonds Égalité doit être intraitable dans les filtres qu'il utilise et agir en tant que force de propositions pour l'établissement de normes. Pour cela, toutes les options devraient être envisagées, et notamment la baisse de retours escomptés, le rééquilibrage entre les investissements internationaux et nationaux, ou encore la réévaluation de la répartition des axes d'investissements. Une utilisation extrêmement prudente de termes comme « investissement féministe » devrait également être requise.

a. **APPLIQUER DES FILTRES POUR TOUS LES INVESTISSEMENTS AFIN D'EXCLURE LES ENTREPRISES QUI NUISENT À L'ENVIRONNEMENT, AUX PERSONNES ET À L'ÉGALITÉ DE GENRE** (aussi dans leurs chaînes d'approvisionnement). Les critères actuels⁸ qui ont été communiqués publiquement par le Fonds Égalité devraient suffire comme références (notamment avec les analyses supplémentaires au prisme du genre prévues par Equileap), mais devront être strictement appliqués et utilisés comme *point de départ*, et non comme une fin en soi, afin d'orienter les investissements du Fonds Égalité.

⁸ Le Fonds Égalité appliquera des critères sur des produits afin d'exclure les investissements répertoriés dans la Norwegian Ethics Council List (Liste du conseil d'éthique norvégien), ainsi que les organisations impliquées dans une vaste gamme d'industries exploitantes et extractives, addictives pour le comportement humain, ou dont la fabrication de biens et services est considérée comme illégale ou destructive. Le Fonds Égalité utilisera également des critères de conduite pour exclure les organisations qui ne respectent pas les droits humains, la protection au travail et environnementale, ainsi que les principes de lutte contre la corruption » (Document d'information pour les consultations du Fonds Égalité, 2020), <https://equalityfund.ca/files/share/Equality-Fund-Webinar-Background-Document.pdf>, p. 5).

b. Qui bénéficie d'un retour financier sur ce projet? À quelle hauteur? Interroger les critères existants en matière de genre (entre autres, les données Equileap) et **contribuer aux analyses féministes afin d'améliorer, de questionner et de faire progresser les définitions de l'investissement au prisme du genre**. Suite aux apprentissages en la matière et aux observations faites pour influencer le secteur, le Fonds Égalité devrait développer des indicateurs permettant de passer en revue tous ses investissements, conformément à ses analyses. En fonction des progrès réalisés par le Fonds Égalité et le calendrier proposé, l'AWID suggère la mise en place d'un objectif de développement d'indicateurs pour l'année 3, période où la gestion interne des investissements pourrait probablement s'amplifier.

c. **Envisager d'exclure le recours au terme « investissement féministe », sauf en cas de proposition d'un nouveau modèle par le Fonds Égalité** (par exemple, en faisant évoluer les notions de risques des communautés aux investisseurs et en interroger le concept de retours et d'impact à long terme). Autrement, on pourrait y voir un risque de *pinkwashing*, voire de maintien des inégalités.

d. En concordance avec les objectifs du Fonds Égalité en matière de progression de l'égalité de genre et du changement social féministe, **maintenir une position innovante et agile pour chaque stratégie d'investissement**. Un meilleur rempart aux risques et aux expérimentations devrait être construit à la fois pour les stratégies d'emprunts privés et les marchés privés. L'argent devrait notamment être disponible pour des stratégies de capitaux intégrés.⁹ Ces stratégies intégrées permettraient un leadership du Fonds Égalité en matière d'atteinte de nouveaux produits et d'expansion du pool d'investisseurs disponible.

e. **Pour les Fonds de fonds mentionnés, des engagements précis et forts devraient être pris en matière de promotion des entreprises féministes** et de collaboration avec les mouvements féministes, comprenant la consultation des participant·e·s et des bénéficiaires, ainsi que des partenaires clés. Cet aspect a d'ailleurs suscité le plus d'enthousiasme et d'intérêt durant les consultations, lequel pourra potentiellement soutenir des modèles d'entreprises féministes (cf. encadré). La stratégie de Fonds de fonds devrait alors être élaborée avec les mouvements féministes, se concentrer sur des échanges Sud-Sud entre les entreprises, et être associée aux subventions du Fonds Égalité, afin d'élargir potentiellement sa portée et ses possibilités.

⁹ Des recherches doivent encore être menées sur les enjeux de genre relatifs au [financement mixte](#). Cela devrait être pris en compte dans une telle approche.

Entreprises féministes : des exemples soulignés par les participant·e·s

Durant les consultations, les participant·e·s ont décrit leurs propres exemples d'entreprises conduites de manière féministe – et parfois même leurs propres entreprises. Au Panama par exemple, Elena Reynaga de [RedTraSex](#), un réseau régional de travailleurs-ses du sexe, est revenue sur le modèle économique du réseau permettant aux travailleurs-ses du sexe d'épargner de l'argent pour soutenir leur famille et de fournir une aide essentielle, des services et une sécurité aux membres de leurs réseaux. Maja Savic du groupe Atina de Belgrade a quant à elle régalé tout le monde avec les histoires de l'entreprise sociale dont elle fait partie : [Bagel Bejgl](#), seul restaurant de bagels en Serbie. Srijana Poudel du [Women Awareness Centre Nepal](#) (WACN, Centre de sensibilisation des femmes du Népal) racontait de son côté comment le centre avait aidé plus de 45 000 femmes à s'organiser au sein de 42 coopératives agricoles. À partir d'une approche mêlant agriculture et microcrédits, les membres des coopératives du WACN [revendiquent](#) désormais « l'une des plus grandes bases d'agricultrices ainsi que des [actifs combinés](#) s'élevant à 457 millions de roupies népalaises (4,2 millions de dollars américains) pour les 42 coopératives réunies. »

À travers ces histoires, entre autres, les participant·e·s fournirent des exemples de petites entreprises, locales, alternatives et sociales qui disposent d'un potentiel intrinsèque comme vecteurs de changement en devenir. Cependant, ces entreprises ont beaucoup de difficulté à trouver des investisseurs qui valorisent autant les retours sociaux que les marges bénéficiaires. Ce manque de capitaux d'investissement peut engendrer des prix élevés, comme dans le cas de l'entreprise de taxis de femmes Cabs for Women by Women (Taxis pour des femmes par des femmes). Basée à Delhi, en Inde, cette dernière suit des principes féministes mais pratique des tarifs élevés pour garantir un travail décent et sécurisé à ses employées.

Il existe aussi des barrières légales. Au Népal, par exemple, des investissements étrangers peuvent ainsi se trouver bloqués ou limités. Un soutien non financier – mentor·e·s, renforcement de capacités et accès aux réseaux – est également très important. Des entreprises qui se lancent ne contactent pas souvent des organisations de femmes et féministes pour solliciter un soutien, ce qui offre pourtant une possibilité de connexion entre ces sphères. La plupart des exemples ont néanmoins ressorti un thème commun : l'importance de garder à l'esprit le contexte local, car ce qui fonctionne dans un pays ne fonctionne pas forcément dans un autre.

Le Fonds de fonds du Fonds Égalité est un modèle prometteur qui offre la possibilité d'investir dans des coopératives, des petites entreprises qui autonomisent les communautés et des collectifs qui appartiennent aux employé·e·s, offrant des stratégies alternatives qui ne renforcent ni les tensions ni les vulnérabilités socioéconomiques. L'idée de mettre en place des investissements audacieux – allant de pair avec des subventions – a suscité l'intérêt, la motivation et l'identification de nouvelles possibilités à l'occasion de ces consultations.

Recommandation 9

Renforcer la redevabilité auprès des mouvements féministes en matière de gouvernance et de suivi des investissements.

Afin de respecter son intention initiale d'engagement féministe significatif, le Fonds Égalité doit délibérément mettre en relation les mouvements féministes et les instances de gouvernance chargées de l'investissement. Ces dernières devront être redevables au final auprès des mouvements féministes sur le terrain, et non seulement auprès des investisseurs. Des structures de suivi régulier devront aussi être mises en place.

a. INVITER DES ACTIVISTES ET DES ÉCONOMISTES FÉMINISTES À PARTICIPER AUX PRISES DE DÉCISIONS ET AU CONTRÔLE SUR LES INVESTISSEMENTS AU SEIN DES INSTANCES DE GOUVERNANCE. Trois pistes iraient en ce sens dans la configuration actuelle, consistant à : 1) s'assurer que le recrutement des membres qui siègent au Fonds Égalité touche des représentant·e·s de mouvements féministes qui peuvent, à tour de rôle, rejoindre les Comités d'investissement (CI); 2) amener des expert·e·s thématiques (activistes féministes) qui ne sont pas membres du conseil d'administration au sein des CI existants; et 3) poursuivre un recrutement féministe pour le Conseil consultatif sur les investissements. Ces instances devraient être suivies chaque année. S'appuyant sur les recherches réalisées sur la mise en place de quotas pour le leadership et au « [point de bascule](#) », l'AWID suggère fortement un objectif d'au moins 30 % de mouvements féministes d'ici l'année 4.

b. S'appuyer sur les dernières innovations sociales réalisées en matière de processus d'investissements participatifs et de prises de décisions non-hiérarchiques, même au sein des CI et des Conseils consultatifs. Bien que la structure formelle du Fonds Égalité soit déjà effective, ce dernier n'a pas à s'y cantonner sur le long terme.

Nous savons que cela peut prendre du temps. Ainsi, et suite aux calendriers du Fonds présentés à ce jour, l'AWID recommande à nouveau qu'un plan de révision des processus de prises de décisions relatifs aux investissements soit élaboré au cours de l'année 1, et mis en place au plus tard au cours de l'année 3.

c. Fournir une aide suffisante et complète aux activistes féministes sur les instances de gouvernance afin de faciliter les prises de décisions liées aux investissements. Cela permettra aux recommandations 9.a et 9.b d'être fructueuses, et soulignera le rôle clé d'intermédiaire joué par le Fonds Égalité entre deux secteurs qui sont souvent séparés. En plus du renforcement des compétences en matière d'investissement des activistes féministes, cela implique également le renforcement des compétences des professionnel·le·s de l'investissement pour comprendre les mouvements féministes et intégrer une analyse de genre. Le développement d'une théorie du changement (recommandation 2.2) et l'investissement dans l'éducation populaire (recommandation 10) pourront alors soutenir la mise en place de cette recommandation.

d. Questionner et communiquer régulièrement l'impact et le processus liés aux stratégies d'investissement du Fonds Égalité, ainsi que leurs contributions au changement social féministe. Les questions suivantes doivent être traitées en matière de transparence :

- Qui prend les décisions? Quel est le processus de prise de décisions?
- En quoi ce projet est-il toujours redevable aux femmes, aux filles et aux personnes diverses de genre?
Comment les économies féministes sont-elles intégrées aux modèles du fonds? En quoi ce projet intègre-t-il un contrôle communautaire?
- Qui dispose de l'autorité fiduciaire sur les différents actifs en question?
- Comment les retours et les impacts sociaux sont-ils suivis et évalués?

e. Appliquer un « audit féministe sur les investissements », mené par un groupe dédié d'activistes féministes qui ont accès à la documentation en matière d'investissement et qui rapportent ce qui est fait correctement et ce qui pourrait être amélioré. Cela pourrait avoir lieu sur une base annuelle et devra comprendre des formations permettant de renforcer les capacités et les échanges entre les mouvements féministes et les CI. Les résultats pourraient être partagés en interne afin d'influencer les décisions sur l'investissement à venir, et en externe via des canaux de communication auprès des mouvements féministes.

Recommandation 10

Contribuer à faire évoluer le secteur des investissements et soutenir les programmes d'influence des mouvements féministes.

GLOBALEMENT : Le Fonds Égalité joue un rôle important d'intermédiaire entre le secteur de l'investissement et les mouvements féministes. Afin de satisfaire cette responsabilité avec sérieux, le Fonds Égalité devrait allouer des ressources et du temps pour soutenir l'éducation populaire – soit directement, soit via ses partenaires – et les priorités de plaidoyer dans le secteur de l'investissement.

a. Coordonner ou soutenir « un renforcement de compétences » sur l'investissement à impact et l'analyse de genre afin de faciliter la compréhension des organisations de droits des femmes et des mouvements féministes en

matière de modèles d'investissements à prendre en compte et de réflexions sur leurs capacités et leurs limites. Une telle promesse devrait être assez crédible pour intéresser et mobiliser les connaissances d'économistes féministes et d'activistes de la justice économique, tout en renforçant leurs expertises via une nouvelle conception de l'investissement à impact de genre.

b. **Relier l'éducation et les apprentissages aux mécanismes d'investissements du Fonds Égalité**, afin de ne pas ajouter cette charge aux activistes féministes. Cela comprend un renforcement de capacités régulier en interne (cf. recommandation 9), ainsi qu'une communication continue du Fonds Égalité sur ses propres apprentissages. Plus le Fonds Égalité s'établira, plus ses analyses d'investissements à partir d'une approche féministe pourront être communiquées de manière régulière, apportant ainsi des contributions au secteur.

c. **Développer une stratégie de plaidoyer dédiée à l'influence du secteur de l'investissement au prisme du genre.** Cela devrait être orienté par la théorie du changement du Fonds Égalité relative aux investissements, et devenir opérationnel durant la deuxième année. La stratégie devrait identifier des cibles de plaidoyer et des espaces précis où le Fonds Égalité pourrait servir de leader éclairé, et participer aux discussions financières à partir d'une perspective féministe.

d. **Coordonner et/ou mobiliser des réseaux de responsables de fonds féministes.** Considérer l'éducation féministe des investisseurs comme une contribution à l'évolution du secteur. Cela peut éventuellement comprendre le renforcement d'un noyau de « courtiers·ères féministes » ou la coordination de communautés d'apprentissage, notamment si le Fonds Égalité renforce ses propres capacités en interne ainsi que la gestion de ses actifs dans sa stratégie.

« Avoir de l'ambition, mais rester réaliste. Nous ne changerons pas le capitalisme à travers un fonds de 300 millions de dollars. Cela n'arrivera pas. Mais nous devons mettre en place des garde-fous pour préserver nos objectifs. Parfois, il faut peut-être coucher avec l'ennemi pour pouvoir le neutraliser. »

- Sharda Ganga, Projekta, Suriname

3. Philanthropie

« Nous avons vu comment nos rivalités avaient affaibli nos mouvements et nous avaient dressé·e·s les un·e·s contre les autres. Nous en avons oublié que nous étions féministes et que nous menions le même combat... Nous ne devrions pas oublier les valeurs que nous portons en tant que féministes. Ces dernières ne devraient pas être négociables. Même lorsqu'il s'agit d'argent, nous ne devrions pas oublier ce que nous défendons. »

- N'dai Nataka Gmakagni, Queer African Youth Network (réseau de jeunes queer d'Afrique), Burkina Faso



Mots-clés : valeurs féministes, leviers, partage de pouvoir, plaidoyer philanthropique

ASPIRATIONS :

Le Fonds Égalité est capable de mobiliser des ressources conséquentes dans tous les viviers philanthropiques, et de les orienter vers l'octroi de subventions féministes; l'influence du secteur philanthropique; le partage de pouvoir et le soutien au plaidoyer philanthropique mené par les mouvements, notamment par les fonds de femmes et féministes.

CRAINTES :

Le Fonds Égalité entre en compétition pour les financements et retire le pouvoir aux fonds de femmes et féministes régionaux, nationaux et ceux menés par les groupes concernés, tout en compromettant les valeurs et les politiques féministes afin de mobiliser plus de fonds philanthropiques.

Le modèle du Fonds Égalité s'appuie sur une mobilisation et une combinaison de différentes sources de financements – APD gouvernementales, contributions philanthropiques et retours sur investissements finaux – permettant d'apporter des ressources aux mouvements féministes dans le temps et la durée.

La majeure partie des fonds garantis par AMC devant se traduire en investissements, le Fonds Égalité a identifié un rôle clé pour les contributions philanthropiques – issues à la fois des fondations privées et des individus – afin d'apporter des ressources dédiées à l'octroi de subventions durant ses cinq premières années de fonctionnement. Ainsi, le Fonds Égalité prévoit de lever au moins 80 millions de dollars de contributions philanthropiques durant les cinq premières années, dont 25 millions de dollars ont déjà été promis à ce jour.

Au moment des consultations, une incertitude persistait sur les niveaux de régulation et d'exigences d'AMC – notamment quant à des processus stricts de comptes rendus et des limites de financements aux seuls pays bénéficiaires de l'APD – sur tous les fonds, même ceux levés par la branche philanthropique du Fonds Égalité.¹⁰ Les activistes soulignèrent certaines préoccupations quant à l'application de ces exigences à tous les financements, et insistèrent sur le fait que le Fonds Égalité devait être stratégique et volontaire sur la mise à profit de différentes sources d'argent afin de répondre aux réalités féministes variées, et notamment apporter des ressources pour les activistes qui sont au plus près du terrain, au-delà des pays bénéficiaires de l'APD.

Les activistes ont également questionné la façon dont l'argent levé serait réparti entre les activités d'octroi de subventions et d'investissements du Fonds Égalité – tout en soulignant le besoin d'accroître le portefeuille de subventions en parallèle. Au moment de l'écriture de ce rapport, le Fonds Égalité a précisé qu'il prévoyait orienter l'ensemble des 80 millions de dollars de fonds philanthropiques levés vers l'octroi de subventions féministes, un élément que nous apprécions et saluons.

Les activistes signalèrent aussi la nécessité de maintenir une identité féministe pour le Fonds Égalité et sa branche philanthropique, même si cela impliquait des compromis sur les cibles de financement en raison des conditions relatives et/ou de « bâillons » nuisibles à la mobilisation féministe intersectionnelle. Les participant·e·s ont en outre soulevé des interrogations sur le pouvoir des donateurs·rices en ce qui a trait aux décisions relatives aux subventions.

Enfin et surtout, les activistes ont soutenu l'ambition courageuse du Fonds Égalité quant à l'influence du secteur philanthropique et la mobilisation de plus de financements féministes via un plaidoyer philanthropique, porté de pair avec les fonds de femmes et féministes, ainsi que les mouvements féministes. Les activistes ont également alerté sur de futures tensions possibles et mirent l'accent sur la nécessaire prise de conscience du Fonds Égalité sur son propre pouvoir et sa responsabilité à maintenir un équilibre dans l'écosystème de financement féministe, en fonction des mandats géographiques et thématiques des fonds de femmes et féministes déjà existants.

Recommandation 11

Maintenir l'identité féministe du Fonds Égalité.

Le Fonds Égalité doit mettre au premier plan ses politiques féministes lors de ses interactions et de ses levées de fonds au sein du secteur philanthropique. Cela implique, entre autres, d'être prêt à renoncer à des sommes d'argent qui

¹⁰ Au moment de la rédaction du rapport, le leadership du Fonds Égalité avait assuré des accords permettant plus d'autonomie sur les fonds levés via la philanthropie.

s'accompagnent de conditions allant à l'encontre des principes, des valeurs et des modes d'organisation féministes. Dès lors, le Fonds Égalité devrait :

a. Mentionner explicitement et délibérément les valeurs féministes du Fonds Égalité et son engagement envers l'intersectionnalité.

Indiquer clairement à tou-te-s les donateurs·rices que le Fonds Égalité soutient les organisations féministes menées par des groupes et/ou des thèmes qui pourraient être perçus comme « controversés » ou « politiquement sensibles » par certaines composantes de la philanthropie dominante. Il s'agit notamment de la mobilisation pour les droits des travailleurs·ses du sexe, des personnes LGBTIQ, du champ global de la santé et des droits sexuels et reproductifs, de l'action collective contre les guerres, de la violence politique et des régimes autoritaires, ou de la résistance au pouvoir des entreprises et aux injustices économiques.

b. ÉTABLIR DES NORMES CLAIRES ET TRANSPARENTES POUR ORIENTER LE PROCESSUS DE VALIDATION DES PARTENAIRES PHILANTHROPIQUES DU FONDS ÉGALITÉ, SES POLITIQUES DE FINANCEMENTS ET SES PRATIQUES DE CONTRÔLE. Ces normes devraient :

- Préciser les lignes rouges du Fonds Égalité ou les conditions de financements qui ne devraient jamais être acceptées par le fonds. Par exemple : des financements qui excluent la mobilisation féministe pour l'accès à l'avortement ou des financements liés à des politiques de pénalisation des travailleurs·ses du sexe et/ou de leurs clients.
- Clarifier un processus qui explique quand et comment le Fonds Égalité peut accepter des financements qui relèvent d'une « zone grise » – par exemple : qui n'atteignent pas ses « lignes rouges » mais qui pourraient soulever des préoccupations parmi les féministes ainsi que les bénéficiaires existant·e-s et potentiel·le-s du Fonds Égalité. Nous réalisons qu'aucun argent philanthropique n'est « propre » à 100 % ni conforme à tous les critères présents sur les listes de vérification féministes.
- Être développées en consultation avec les mouvements féministes et le Comité consultatif sur la philanthropie, approuvées par le Conseil d'administration et rendues publiques.

c. Être totalement transparent et redevable vis-à-vis des mouvements féministes quant aux sources et aux volumes de contributions philanthropiques mobilisées, aux conditions de financements et à leur allocation au sein du Fonds Égalité. Cette information devrait être accessible via le site Internet du Fonds Égalité et présentée dans ses rapports annuels.

Recommandation 12

Utiliser stratégiquement les ressources mobilisées par la philanthropie pour qu'elles s'accroissent et élargissent le portefeuille de subventions du Fonds Égalité.

Le financement philanthropique se distingue des APD gouvernementales, et ne dispose souvent pas des mêmes restrictions que ces dernières. Dès lors, il est essentiel que le Fonds Égalité débloque les ressources issues de la philanthropie et qu'il fasse preuve de volonté et de stratégie pour l'utilisation des contributions philanthropiques à des fins d'élargissement, de déploiement et de croissance de son portefeuille de subventions au fil des années. Ainsi, le Fonds Égalité devrait :

a. **Augmenter les ressources limitées actuellement dédiées à l'octroi de subventions via les contributions mobilisées par la philanthropie.** Nous exhortons le Fonds Égalité à allouer ses financements philanthropiques garantis aux subventions féministes, et à dépenser au total au moins 10 millions de dollars de subventions d'ici 2021 (cf. recommandations concordantes 1 et 6).

b. **Faire preuve de stratégie quant à l'utilisation des différentes sources d'argent – APD, contributions philanthropiques et retours sur investissements finaux – afin de développer les portefeuilles de subventions et d'investissements du Fonds Égalité.** Le Fonds Égalité pourrait par exemple utiliser initialement une part plus importante du financement d'AMC pour l'octroi de subventions et orienter plus de contributions philanthropiques vers des investissements, sachant que la levée de fonds philanthropiques se fera de manière continue, et ce, tout au long de l'existence du Fonds Égalité.

c. **Lever des fonds de manière stratégique afin de toucher une mobilisation féministe dans des territoires et des contextes partiels, voire aucunement concernés par les financements d'APD.** Il s'agit là, entre autres, de soutenir des féministes en dehors des pays bénéficiaires de l'APD, des féministes dans des pays à revenu intermédiaire, des territoires colonisés, de la diaspora, ainsi que dans contextes fortement militarisés ou sécurisés (cf. recommandation 3 concordante).

Recommandation 13

Comprendre la place particulière du Fonds Égalité au sein de l'écosystème de financement féministe : partager le pouvoir et soutenir les autres fonds de femmes et féministes.

Nouvel acteur aux ressources importantes, le Fonds Égalité a un rôle clé à jouer quant au maintien d'un équilibre au sein de l'écosystème de financement féministe. Alors qu'il prend clairement racine au sein du financement féministe, le Fonds Égalité doit également reconnaître et accepter les dynamiques de pouvoir changeantes en raison de ces ressources importantes. Pour ce faire, il devrait :

a. **Respecter, impliquer et soutenir activement la diverse communauté de fonds de femmes et féministes, ainsi que leurs mandats nationaux, régionaux et thématiques respectifs.** Le Fonds Égalité ne doit surtout pas entrer en compétition avec les mouvements féministes et les fonds de femmes et féministes pour des ressources ou des espaces politiques. Il doit délibérément partager son pouvoir, ses ressources et son influence tout en se tenant prêt à avancer ou à reculer. Les modes particuliers d'interaction avec les régions et/ou les groupes concernés devraient être développés en lien et en accord avec les mouvements féministes, les fonds de femmes et les fonds féministes.

b. **Vérifier régulièrement ses propres privilèges et pouvoirs.** Le Fonds Égalité doit faire preuve de prudence dans l'exercice de ses domaines d'influence. Les participant·e·s à la consultation au Sri Lanka ont par exemple souligné que le Fonds Égalité devrait s'abstenir de mobiliser des ressources de la philanthropie asiatique car cela le placera directement en concurrence avec les fonds de femmes de la région.

c. **S'afficher comme un allié des fonds de femmes et féministes dans les coulisses du pouvoir.** Ouvrir délibérément les portes et les espaces; rechercher et demander de manière proactive quels sont les autres groupes féministes qui

devraient faire partie des discussions stratégiques; soutenir les efforts de mobilisation des ressources entrepris par les groupes féministes, les fonds de femmes et les fonds féministes; partager et échanger des savoirs, notamment en lien avec l'engagement du Fonds Égalité à une redevabilité féministe.

Recommandation 14

Prendre part au plaidoyer philanthropique pour faire évoluer le secteur et mobiliser plus de financements féministes.

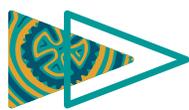
Le Fonds Égalité détient une position unique d'influence de la philanthropie, à travers au moins deux modes différents : premièrement, en démontrant comment son propre modèle de financement fonctionne en pratique, et deuxièmement, en étant un acteur stratégique, puissant et audible appelant à l'attribution de ressources pour l'action féministe collective. Dès lors, le Fonds Égalité devrait :

- a. **Utiliser de façon stratégique son partenariat avec AMC pour plaider en faveur de l'attribution de ressources aux mouvements féministes**, en tant que pilier des politiques étrangères féministes dans les autres pays.
- b. **Plaider auprès des financeurs philanthropiques pour qu'ils débloquent des pourcentages plus élevés dans leurs avoirs et leurs dotations afin d'allouer des subventions aux mouvements féministes, notamment aux groupes féministes intersectionnels**. Préciser que ce type de soutien pourra être orienté non seulement vers le Fonds Égalité, mais être aussi directement attribué aux groupes féministes ainsi qu'aux fonds de femmes et féministes.
- c. **Démontrer l'impact direct du financement libre pluriannuel sur le terrain et déconstruire le mythe selon lequel les féministes ne peuvent gérer des volumes importants de fonds**. Documenter et partager les succès, les défis et les meilleures pratiques en matière de plaidoyer philanthropique allant de pair avec les mouvements féministes ainsi que les fonds de femmes et féministes.
- d. **Présenter au secteur philanthropique ce à quoi ressemble un financement féministe en pratique** en communiquant d'une manière claire et explicite les valeurs féministes du Fonds Égalité, ses axes de subventions, sa redevabilité féministe et ses pratiques féministes de MEL. Partager des expériences et plaider en faveur de consultations significatives – tout comme celles-ci – pour éclairer les phases de conception et de construction de tout acteur investi dans les financements féministes. Mettre en relief les coûts de soutien à un changement social féministe en communiquant à propos des propres coûts opérationnels internes, politiques et procédures du Fonds Égalité.

4. Gouvernance et redevabilité

« Mobilisant des jeunes féministes, nous menons continuellement des discussions à propos de la redevabilité et de sa mise en forme pour l'ensemble de notre groupe/fonds/organisation. Afin d'encourager des processus dirigés par les mouvements et entre pairs, où chaque partie rendrait des comptes à l'autre, les membres du Conseil d'administration devraient être redevables aux Conseils, au personnel et vice versa . En outre, les partenaires bénéficiaires devraient être redevables les un·e·s aux autres. Ainsi se créent des pratiques de redevabilité réciproques et horizontales qui conduisent au final à une responsabilité auprès du mouvement dans son ensemble »

- Saadat Baigazieva, activiste féministe du Kirghizistan et chargée de programme au Fonds des jeunes féministes FRIDA



Mots-clés : redevabilité holistique, participation, transparence, leadership des mouvements

ASPIRATIONS :

Le Fonds Égalité est conduit par des féministes provenant de mouvements féministes intersectionnels. Les processus de redevabilité sont holistiques et continus, intégrant les trois volets du Fonds Égalité (octroi de subventions, philanthropie et investissements), de même que soutenus par une communication transparente, proactive et orientée vers les mouvements.

CRAINTES :

Les instances de gouvernance sont occupées par des technocrates et des soi-disant « expert·e·s », sans connexion ni confiance de la part des mouvements. Les processus de redevabilité sont orientés vers les donateurs·rices et ne prennent pas suffisamment en compte la philanthropie et les investissements.

La redevabilité et la gouvernance sont, sans aucun doute, les domaines d'action du Fonds Égalité à faire progresser en priorité, et au plus tôt. D'une part, ils découlent des obligations contractuelles entre le Fonds Égalité et Affaires mondiales Canada. D'autre part, la phase de conception et de construction constitue par défaut *le moment clé* où introduire la structure de gouvernance du Fonds Égalité, développer ses politiques principales et établir ses modes de fonctionnement – tout en impliquant des mouvements féministes et en leur rendant des comptes dès le début et à chaque étape.

Il est important de reconnaître que certaines décisions, concernant notamment la gouvernance du Fonds Égalité, ont déjà été prises. Par exemple, un appel à élargir le premier Conseil d'administration du Fonds Égalité a eu lieu¹¹ au même moment que les consultations, ainsi que l'établissement en partie des Conseils consultatifs sur la philanthropie et sur les investissements (instances en charge de fournir une orientation et une expertise au Conseil d'administration et au Fonds Égalité). Ce dernier a de nouveau affirmé son engagement à partager du pouvoir tout en garantissant aux mouvements que la nouvelle structure de gouvernance était à divers égards encore expérimentale, et qu'elle pourrait être amenée à changer dans un second temps, d'ici environ cinq ans.¹²

Les instances clés de gouvernance du Fonds Égalité

Le Conseil d'administration : Le Fonds Égalité comprendra au maximum 18 membres, dont initialement les 5 membres du Conseil d'administration du Fonds MATCH afin de garantir une certaine continuité. Il est dirigé via une présidence partagée entre un·e leader féministe du Canada et un·e leader féministe d'un pays du Sud. Ses membres sont des féministes originaires de pays du Sud, des investisseurs qui intègrent le genre et des philanthropes. Le Conseil d'administration est responsable de la gestion globale du Fonds Égalité. Il garantit une action du fonds en matière de droits et de leadership des femmes, d'investissement et de mobilisation des ressources via un prisme profondément féministe.

Suite aux lignes supplémentaires d'interventions et à la création de nouveaux partenariats, le Conseil d'administration du Fonds Égalité a élargi son champ d'action. Les comités suivants sont actuellement en place :

- **Le Comité audit et finances :** Il suit la gestion financière et les comptes rendus, la conformité, les audits, les contrôles internes et les risques financiers.
- **Le Comité gouvernance et opérations :** Il effectue le suivi et formule des recommandations sur la gouvernance du Conseil d'administration, les politiques à l'œuvre, le contrôle de la performance opérationnelle globale et la gestion des risques.
- **Le Comité d'investissement (CI) :** Il suit les investissements du Fonds Égalité et leur performance professionnelle, vérifie leur conformité avec la politique d'investissement du fonds et d'autres exigences légales et réglementaires. Il révisé également les modifications apportées aux politiques d'investissement et de risques du fonds. Les membres du comité siègent aussi sur un comité conjoint d'investissement avec les membres de la Toronto Foundation, qui a été créé sur mesure dans le but de se concentrer exclusivement sur les investissements liés à la contribution d'Affaires mondiales Canada.
- **Le Comité de pilotage :** Il rassemble la direction exécutive du Fonds Égalité, d'Entraide universitaire mondiale du Canada et de la Toronto Foundation afin de gérer et d'orienter la mise en œuvre des droits, des obligations, des comptes à rendre et des responsabilités mentionnés dans la Convention d'engagement avec Affaires mondiales Canada.

¹¹ La recherche de membres pour le Conseil d'administration du Fonds Égalité a été menée par Koya Leadership Partners en décembre 2019

¹² Document d'information pour les consultations du Fonds Égalité, <https://equalityfund.ca/files/share/Equality-Fund-Webinar-Background-Document.pdf>.

Les Conseils consultatifs : En complément de la structure formelle de gouvernance du Conseil d'administration du Fonds Égalité et de ses différents comités, des conseils consultatifs fournissent une orientation et une expertise au Fonds Égalité, ainsi qu'à ses partenaires. Ces conseils consultatifs n'ont aucun pouvoir de décision ou d'approbation, mais visent plutôt à garantir au Fonds Égalité la mise à disposition d'idées, de réflexions, de conseils et d'expertises de pointe provenant du monde entier, lui permettant de continuer à agir via des procédés nouveaux et innovants.

Deux conseils consultatifs sont actuellement actifs (avril 2020). Le **Conseil consultatif sur les investissements**, composé d'expert-e-s de l'industrie appartenant à toutes les catégories d'actifs, orientera la création et la mise en œuvre continue d'une stratégie d'investissement au prisme du genre. Le **Conseil consultatif sur la philanthropie**, comprenant des leaders au Canada et à l'international sur la philanthropie féministe, soutient la planification et la mise en œuvre de la stratégie du fonds en matière de philanthropie.

En même temps, certains aspects de la gouvernance – et essentiels à la redevabilité – sont restés ouverts aux discussions et ont suscité des débats entre activistes féministes, aboutissant sur des recommandations concrètes et opérationnelles pour le Fonds Égalité.

La demande potentiellement la plus importante au Fonds Égalité concernait la nécessité d'une *redevabilité holistique*. Sur ce point, les activistes ont soulevé des questions politiques et pratiques essentielles sur les différentes branches du Fonds Égalité – octroi de subventions, philanthropie et investissements – durant toutes les réunions, et notamment sur leur redevabilité respective vis-à-vis de leurs opérations et de l'impact global du Fonds Égalité. En d'autres termes, la *redevabilité holistique* va de la contribution spécifique et collective des différents leviers de subventions, de philanthropie et d'investissement du Fonds Égalité à la réalisation de sa mission générale et au rôle des mouvements pour tenir le Fonds Égalité *dans son ensemble responsable* de son impact global et de ses opérations.

Concernant le Conseil d'administration, les activistes ont également signalé diverses problématiques majeures, notamment l'importance de garantir un leadership féministe intersectionnel au sein de toutes les instances de gouvernance. Le Fonds Égalité a été appelé à mettre en pratique une redevabilité auprès des mouvements féministes en premier lieu, au regard de tous ses domaines d'action, et non seulement par rapport à l'octroi de subventions.

Une gouvernance et une redevabilité féministes sont bien évidemment difficiles à mettre en place car celles-ci demandent une déconstruction et du courage. Faire évoluer le pouvoir reste toujours une « tâche inachevée ». Des améliorations sont continuellement nécessaires; des jalons doivent être posés tout au long du chemin. De plus, certaines idées qui peuvent sembler intéressantes en théorie sont beaucoup plus difficiles à mettre en œuvre dans la pratique. Néanmoins, les activistes ont insisté sur le fait que si le Fonds Égalité voulait réellement être une institution féministe et redevable, il devait être dynamique et évolutif. Il doit ainsi régulièrement impliquer des mouvements pour les consulter et rester en relation avec la mobilisation féministe en pratique. Selon l'avis collectif, cela nécessiterait des ressources et des dépenses qui sont non seulement justifiées – mais aussi absolument nécessaires.

Recommandation 15

Développer et adopter une *redevabilité holistique* dans tous les domaines du Fonds Égalité.

Le Fonds Égalité doit être clair, redevable et avoir une vision transversale sur la façon dont chacune de ses branches (octroi de subventions, philanthropie et investissements) respectera les valeurs féministes et contribuera à réaliser sa mission globale. Le développement et l'adoption de pratiques standardisées et de processus de *redevabilité holistique* sont utiles au fonctionnement interne et à la gouvernance du Fonds Égalité, mais ces éléments seront également nécessaires à l'établissement d'une redevabilité envers les mouvements féministes à différents niveaux, et au sein du Fonds Égalité dans son ensemble.

a. **Développer et partager une théorie du changement (TOC) féministe globale.** Il s'agit là de la première étape en matière de redevabilité et de transparence, mettant clairement en lien la façon dont le Fonds Égalité pourra, à travers ses subventions, son implication philanthropique et ses trois types d'investissements (actions publiques, emprunts privés et fonds de fonds), réaliser sa mission globale d'apport durable et ambitieux de ressources aux organisations de droits des femmes et aux mouvements féministes. De plus, les personnes impliquées dans chaque levier du Fonds Égalité devraient être orientées par un plan clair et opérationnel, et avoir des objectifs suivis en fonction de l'impact global généré par le Fonds Égalité. Une TOC aussi globale devrait être cohérente avec la TOC recommandée pour les investissements, et mettre en relief les interactions entre les leviers de subventions et philanthropiques du Fonds Égalité.

b. **ADOPTER UN CADRE DE REDEVABILITÉ HOLISTIQUE AFIN DE SUIVRE, DOCUMENTER ET COMMUNIQUER SUR L'IMPACT À TRAVERS LES VOLETS D'OCTROI DE SUBVENTIONS, D'ENGAGEMENT PHILANTHROPIQUE ET D'INVESTISSEMENTS MONÉTAIRES DU FONDS ÉGALITÉ.** Permettre au Fonds Égalité d'adopter une approche holistique pour ce processus nécessitera : d'intégrer la redevabilité de *l'impact collectif* de toutes les opérations du Fonds Égalité au regard de sa TOC; une responsabilité réciproque entre les divers leviers du Fonds Égalité; et une redevabilité propre à chacun des leviers d'octroi de subventions, de philanthropie et d'investissement du Fonds Égalité. Tout particulièrement, le Fonds Égalité devra mettre en pratique une telle *redevabilité holistique* auprès des mouvements féministes, les impliquer à chaque étape du processus et dans toutes ses composantes.

c. **Développer un processus de contrôle, d'équilibre et de responsabilité mutuelle pour toute la structure de gouvernance du Fonds Égalité :** Conseil d'administration, Conseils consultatifs, Toronto Foundation, EUMC et Fonds Égalité.

Recommandation 16

Placer la responsabilité envers les mouvements féministes au premier plan.

Les consultations ont introduit des relations initiales et prometteuses avec les mouvements féministes. La réponse publique apportée par le Fonds Égalité au présent rapport constituera une nouvelle étape importante. Pour l'avenir, le Fonds Égalité devra intégrer une approche de *redevabilité holistique* et impliquer les mouvements au-delà de *simples* relations de subventionnement. Dès lors, le Fonds Égalité devrait :

- a. **Présenter un processus clair relatif à sa redevabilité holistique, pour lequel l'AWID recommande d'introduire un calendrier détaillé sur cinq ans comprenant la mise en œuvre des recommandations présentées ici.** Celui-ci devrait être partagé avec les participant·e·s aux consultations et communiqué publiquement.
- b. **Planifier et budgéter une évaluation externe du Fonds Égalité menée par les mouvements.** Celle-ci pourrait prendre la forme d'une enquête auprès des partenaires du mouvement, d'un audit programmatique plus approfondi ou autre. L'évaluation devrait être utilisée pour alimenter la programmation du Fonds Égalité, couvrir tous ses domaines d'action et conduite de manière régulière. L'AWID suggère de la mener au moins tous les deux ans et de lier l'évaluation conduite par les activistes aux recommandations pour un audit féministe sur les investissements ainsi qu'aux contributions provenant des partenaires bénéficiaires des subventions.
- c. **Établir des canaux de communication accessibles avec les mouvements féministes afin de mettre en pratique une redevabilité féministe de manière continue.** Utiliser différents canaux (site Internet, réseaux sociaux, réunions en ligne et physiques) afin de communiquer clairement la mission du Fonds Égalité, sa vision et ses stratégies. Identifier le type d'informations à partager et le format. Par exemple : privilégier une communication ouverte et instantanée via les réseaux sociaux à un travail sur un produit fini « parfait ». Créer un canal conçu pour recevoir et répondre aux plaintes et aux préoccupations soulevées par les bénéficiaires et les mouvements partenaires du Fonds Égalité. Envisager de tenir des assemblées générales : des forums ouverts multilingues (en ligne) permettant aux groupes féministes d'échanger avec les personnes en charge du leadership du Fonds Égalité, au moins une fois par an. Fournir un espace dédié aux observations les plus importantes, telles que les évaluations et les audits d'investissement féministes.
- d. **Partager régulièrement des nouvelles (notamment sur les progressions de la phase de conception et de construction) et communiquer les décisions importantes ou les changements potentiels.** Les changements de direction du Fonds Égalité – notamment en rapport avec le maintien ou la mise en œuvre des recommandations – devraient être communiqués via des canaux dédiés.
- e. **Communiquer de manière ouverte sur le travail et la composition des instances de gouvernance** (Conseils d'administration, comités consultatifs et équipe du Fonds) **ainsi que sur le rôle de chaque membre du Collectif du Fonds Égalité.** Envisager de pouvoir diffuser en direct certaines parties de réunions du Conseil d'administration et/ou de partager des comptes rendus de réunions sur le site Internet du Fonds.
- f. **Consulter de manière proactive les mouvements, recevoir leurs avis et collecter des informations** sur l'état de l'activisme féministe. Utiliser des espaces régionaux et internationaux comme la Commission de la condition de la femme (CSW) des Nations Unies, le Conseil des droits de l'homme, les forums féministes régionaux et mondiaux, et plusieurs autres, et réaliser des ciblage en ligne. Le Fonds Égalité pourrait aussi réunir des bénéficiaires de subventions et des bailleurs de fonds à l'occasion de forums annuels afin de mettre en pratique une redevabilité et un apprentissage réciproques.

« Le Fonds Égalité ouvrira-t-il dans quelques années l'élection des membres de son Conseil d'administration et des Conseils consultatifs à un groupe plus large? Comment garantir que le fonctionnement du Conseil d'administration ne soit pas comme celui des autres Conseils d'administration traditionnels? Comment garantir que le Conseil d'administration soit représentatif, dynamique et à l'écoute d'une assemblée participative? » – Anisha Chugh, Women's Fund Asia, Inde

Recommandation 17

Garantir un leadership féministe intersectionnel dans toutes les instances de gouvernance du Fonds Égalité.

Le Fonds Égalité doit délibérément transférer la prise de décision aux activistes féministes directement impliqué·e·s dans la transformation en création sur le terrain. Dès lors, le Fonds Égalité doit partager le pouvoir et introduire des activistes féministes au sein de son Conseil d'administration, de ses comités consultatifs et d'autres espaces de décision déjà existants et/ou éventuellement créés ultérieurement. Le Fonds Égalité est incité à :

- a. **Attribuer les postes vacants au sein du Conseil d'administration à des activistes de mouvements féministes**, en accordant une attention particulière aux personnes qui s'organisent dans des groupes expérimentant différentes formes de discrimination qui se chevauchent, ainsi qu'aux nouvelles générations de féministes. Le Conseil d'administration du Fonds Égalité **doit** être mené par des féministes provenant de pays du Sud. Il doit être intergénérationnel et représenter l'ampleur et la profondeur du programme politique féministe que le Fonds Égalité s'est engagé à soutenir. D'ici cinq ans, les membres du Conseil d'administration devraient remplir leurs mandats sur une base rotative et être élu·e·s par les mouvements partenaires ainsi que les bénéficiaires du Fonds Égalité.
- b. **Introduire des activistes féministes au sein des deux Conseils consultatifs du Fonds Égalité respectifs sur les investissements et la philanthropie.** À propos du Conseil consultatif sur les investissements en particulier, le Fonds Égalité doit garantir une présence non seulement d'économistes féministes et d'expert·e·s de l'investissement à impact de genre, mais aussi d'activistes féministes intersectionnel·le·s, qui disposent d'une connaissance directe de l'impact potentiel des investissements privés sur les communautés. Les deux Conseils doivent avoir des rôles clairs et disposer d'un pouvoir d'influence des stratégies et des pratiques du Fonds Égalité, tout en étant capables de le tenir responsable.
- c. **À moyen terme, envisager de créer une assemblée participative de bénéficiaires** qui agirait en tant qu'organe de gouvernance du Fonds Égalité. Au final, une telle assemblée pourrait élire le Conseil d'administration du Fonds Égalité, valider et codévelopper les stratégies majeures du fonds, disposer du pouvoir d'agir comme mécanisme clé de redevabilité du fonds et servir d'intermédiaire avec les mouvements féministes.

d. **Puisque l'équipe du Fonds Égalité est amenée à grandir considérablement, recruter des féministes qui ont acquis la confiance des mouvements** et qui disposent d'un savoir et d'expériences directes en lien avec le travail féministe intersectionnel. Recruter surtout des féministes en dehors du Canada qui sont en lien avec les mouvements dans les pays du Sud.

e. **Définir et communiquer clairement le rôle de l'équipe du Fonds Égalité vs son Conseil d'administration et de ses Conseils consultatifs**, ainsi que les limites de mandats, les processus de passation, les conflits d'intérêts et les politiques de résolution de conflits. Ces éléments devraient être transcrits en des termes clairs et partagés aux instances de redevabilité féministe ainsi qu'aux participant·e·s des consultations.

f. **Développer une « Charte de principes et de valeurs féministes »** et la rappeler périodiquement au Conseil d'administration, aux Conseils consultatifs et à l'équipe du Fonds Égalité.

« Il est vraiment important que les Conseils consultatifs disposent d'une représentation intersectionnelle. Quels principes et quels critères seront utilisés par le Fonds Égalité comme éléments fondateurs de la structure dans son ensemble, et conduiront à une représentation significative plutôt qu'une simple reproduction symbolique? »

- Jules Kim, Asia Pacific Network of Sex Workers (réseau de travailleurs·ses du sexe en Asie-Pacifique), Australie

« Il est nécessaire de réfléchir à l'endroit où va l'argent, mais aussi à ce que nous voulons *construire* avec cet argent. »

- Milvian Aspuac, AFEDES (Association des femmes pour le développement de Sacatepéquez), Guatemala

